

REPUBLIQUE DU NIGER

——
MINISTRE DES FINANCES

——



Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses 2023-2025

(VERSION 1)

Mai 2022

SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION	1
1.1	Contexte et justification	1
1.2	Présentation générale du secteur	2
1.3	Missions du Ministère	2
II.	ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SECTEUR	4
2.1	Évolution des principaux indicateurs sectoriels.....	4
2.1.1	Évolution des critères de convergence de l’UEMOA	4
2.1.2	Évolution de certains agrégats des finances publiques.....	4
2.2	Diagnostic du secteur	9
2.3	Articulation entre stratégie sectorielle et priorités nationales.....	10
2.4	Vision et Objectifs stratégiques	13
2.4.1	Vision.....	13
2.4.2	Objectifs stratégiques	13
2.4.3	Résultats attendus.....	13
2.5	Présentation des stratégies du Ministère et des orientations retenues.....	13
2.5.1	Principes directeurs de la politique sectorielle	13
2.5.2	Axes stratégiques	14
2.6	Présentation du cadre stratégique des programmes	14
III.	LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE GLISSANTE DES DEPENSES	16
3.1	Programme 168 : Pilotage et Administration de la politique de Gestion des Finances Publiques	16
3.1.1	Présentation du périmètre du programme.....	16
3.1.2	Enjeux et Objectif du programme 168	16
3.1.3	Principaux résultats du programme 168.....	16
3.1.4	Indicateurs de performance et cibles	17
3.1.5	Stratégies du programme 168.....	17
3.1.6	Présentation des actions et mesures.....	18
3.1.7	Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme.....	19
3.1.8	Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme	19
	Tableau de programmation	21
3.2	Programme 169 : Élaboration du budget, gestion de la dépense et de la comptabilité publique	22
3.2.1	Présentation du périmètre du programme 169.....	22
3.2.2	Enjeux et Objectif du programme 169	22
3.2.3	Principaux résultats du programme 169.....	22
3.2.4	Indicateurs de performance et cibles	23
3.2.5	Stratégie du programme 169	23
3.2.6	Présentation des actions et mesures.....	24
3.2.7	Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme 169.....	25
3.2.8	Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme 169.....	26
3.2.9	Tableau de programmation.....	27
3.3	Programme 170 : Mobilisation des ressources financières	28
3.3.1	Présentation du périmètre du programme 170.....	28
3.3.2	Enjeux et Objectif du programme 170	28
3.3.3	Principaux résultats du programme 170.....	29
3.3.4	Indicateurs de performance et cibles	29

3.3.5	Stratégie du programme 170	29
3.3.6	Présentation des actions et mesures.....	30
3.3.7	Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme.....	31
3.3.8	Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme 170.....	31
3.3.9	Tableaux de programmation.....	32
3.4	Programme 171 : Régulation du financement de l'économie.....	33
3.4.1	Présentation du périmètre du programme 171.....	33
3.4.2	Enjeux et Objectif du programme 171	34
3.4.3	Principaux résultats du programme 171	34
3.4.4	Indicateurs de performance et cibles	34
3.4.5	Stratégie du programme 171	35
3.4.6	Présentation des actions et mesures.....	35
3.4.7	Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme 171.....	36
3.4.8	Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme 171.....	37
3.4.9	Tableau de programmation.....	38
IV.	CONCLUSION.....	39
V.	Bibliographie.....	40
VI.	Annexes	I
6.1	Annexe I : Cadre logique par Programme	II
6.2	Annexe II : Tableau des emplois affectés par Programme.....	VII
6.3	Annexe III : Schéma de financement par Programme.....	VIII

Liste des Tableaux

<i>Tableau 1 : Évolution des critères de convergence de 2018-2020</i>	<i>4</i>
<i>Tableau 2 : Évolution des recettes publiques en milliards de FCFA entre 2019 et 2021.....</i>	<i>4</i>
<i>Tableau 3 : Evolution des recettes 2022-2025 (extrait TOFE)</i>	<i>5</i>
<i>Tableau 4 : Évolution des dépenses publiques de 2019 à 2021.....</i>	<i>6</i>
<i>Tableau 5: Résultats de l'analyse FFOM.....</i>	<i>9</i>
<i>Tableau 6: Cadre stratégique des programmes.....</i>	<i>15</i>
<i>Tableau 7: Cibles et indicateurs de performance du Programme 168</i>	<i>17</i>
<i>Tableau 8: Présentation des actions du programme 168</i>	<i>18</i>
<i>Tableau 9: Risques et mesures de mitigation.....</i>	<i>20</i>
<i>Tableau 10: Programmation financière par catégorie de dépenses 2023-2025</i>	<i>21</i>
<i>Tableau 11: Programmation financière par action 2022-2025.....</i>	<i>21</i>
<i>Tableau 12: Cibles et indicateurs de performance du Programme 169</i>	<i>23</i>
<i>Tableau 13: Présentation des actions du programme 169</i>	<i>24</i>
<i>Tableau 14: Risques et mesures de mitigation.....</i>	<i>27</i>
<i>Tableau 15: Programmation financière par catégorie de dépenses 2023-2025</i>	<i>27</i>
Tableau 16 : Programmation financière par action 2023-2025.....	28
<i>Tableau 17: Cibles et indicateurs de performance du Programme 170</i>	<i>29</i>
<i>Tableau 18: Présentation des actions du programme 170</i>	<i>30</i>
<i>Tableau 19: Risques et mesures de mitigation.....</i>	<i>32</i>
<i>Tableau 20: Programmation financière par catégorie de dépenses 2023-2025</i>	<i>32</i>
<i>Tableau 21 : Programmation financière par action 2023-2025.....</i>	<i>33</i>
<i>Tableau 22: Cibles et indicateurs de performance du Programme 171</i>	<i>34</i>
<i>Tableau 23: Présentation des actions du programme 171</i>	<i>35</i>
<i>Tableau 24: Risques et mesures de mitigation.....</i>	<i>37</i>
<i>Tableau 25: Programmation financière par catégorie de dépenses 2023-2025</i>	<i>38</i>
<i>Tableau 26 : Programmation financière par action 2023-2025.....</i>	<i>38</i>

Liste des figures

<i>Figure 1 : Évolution des dépenses publiques</i> -----	8
<i>Figure 2 : Évolution de l'encours de la dette</i> -----	8

I. INTRODUCTION

1.1 Contexte et justification

Le Niger est un pays sahélien qui couvre une superficie de 1 266 491 km² avec une population estimée à plus de 24 millions d'habitants en 2021 et devrait atteindre 30 millions d'habitants en 2030 avec un taux d'accroissement naturel avoisinant les 3,83% (INS 2021), l'un des plus élevés au monde en termes de croissance démographique.

Le Niger fait partie des pays de l'hinterland car le port le plus proche (Port autonome de Cotonou/Bénin) est situé à environ 1 000 km de Niamey, la capitale. Le pays réalise l'essentiel de ses échanges extérieurs par voie terrestre avec le Nigéria et à travers ses principaux corridors du Bénin, du Togo et de la Côte d'Ivoire. Quant aux échanges par voie aérienne, ils sont moindres à cause de la faiblesse du trafic aérien.

L'activité économique, jadis assez florissante, est aujourd'hui affectée par les chocs internes et externes, notamment les menaces sécuritaires, les effets de la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19, les fluctuations des différentes devises entrant dans les échanges, l'instabilité des cours du pétrole et la fermeture de certains sites d'exploitation uranifère. La faiblesse de la production agricole et pastorale entraîne à son tour une hausse du volume des importations détériorant, ipso facto, les différents agrégats économiques du pays.

Cette situation s'est accentuée, par l'impact négatif du changement climatique, engendrant des pertes énormes en habitation et en cheptel suite aux inondations et à la sécheresse dans certaines zones géographiques. De même, les répercussions de la guerre en Ukraine, marquées notamment par une flambée des prix des produits alimentaires, énergétiques et des intrants ainsi qu'une désorganisation des circuits d'approvisionnement, pourraient avoir des conséquences négative sur l'économie nationale.

En 2021, pour atténuer les effets de la mauvaise campagne agricole, le Gouvernement a pris des mesures de soutien, notamment la vente à prix modéré, la distribution gratuite aux populations vulnérables qui ont contribué à stabiliser les prix à la consommation. L'inflation est ressortie à 3,8% en moyenne annuelle en 2021 contre 2,9% en 2020.

La dette extérieure demeure soutenable avec un taux de 47,8% en 2021. Cette situation résulte des différentes restructurations obtenues auprès des créanciers et l'adoption d'une politique prudente d'endettement.

Ces dernières années, le Gouvernement de la République du Niger a initié un certain nombre de réformes en conformité avec les recommandations de la Déclaration de Paris (2005) sur l'efficacité de l'aide au développement et la rationalisation des dépenses publiques. Celles-ci visent notamment à :

- assurer une meilleure programmation des dépenses publiques ;
- apporter une plus grande cohérence entre les objectifs assignés aux différentes politiques sectorielles et les ressources qui leur sont allouées et ;
- accroître la transparence dans la gestion des affaires publiques de manière générale.

Le cadre juridique et institutionnel de la gestion des finances publiques reste très largement marqué par la transposition en droit interne de toutes directives de l'UEMOA de 2009. Ainsi depuis 2018, le Ministère des Finances, maître d'œuvre des réformes notamment celle relative au budget programme, élabore chaque année le Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP), cadre fédérateur des Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD).

Malgré les difficultés rencontrées dans l'opérationnalisation du budget programme, après quatre (04) années de mise en œuvre, des progrès significatifs ont été enregistrés.

1.2 Présentation générale du secteur

Le Ministère des Finances occupe une place centrale dans le système de gestion du développement en général et des finances publiques en particulier. A ce titre, il est l'acteur principal de la mobilisation des ressources financières ainsi que de la préparation, de l'élaboration et de la gestion du budget de l'Etat, instrument privilégié de mise en œuvre des programmes de développement économique et social.

Il dispose du pouvoir de régulation budgétaire et de gestion de la trésorerie. Avec l'adoption de la loi organique relative aux lois de finances du 26 mars 2012, le Ministre des Finances est l'ordonnateur unique des recettes de l'Etat, des comptes spéciaux du Trésor et des budgets annexes. En matière de dépenses publiques, la LOLF prévoit qu'à terme, les ministres deviennent ordonnateurs principaux des crédits des programmes et des budgets annexes de leurs ministères.

Il est en outre, responsable de la centralisation des opérations budgétaires des ordonnateurs principaux pour la reddition des comptes relatifs à l'exécution des lois de finances.

Sur le plan institutionnel, l'organisation actuelle du Ministère des Finances fait suite au décret N°2021-327/PRN/MF du 13 mai 2021.

1.3 Missions du Ministère

Selon l'article 17 du décret n°2021-319/PM du 11 mai 2021 précisant les attributions des membres du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2022-011/PRN du 05 janvier 2022, le Ministre des Finances est chargé, en relation avec les Ministres et présidents des institutions concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière monétaire, budgétaire et fiscale, conformément aux orientations définies par le Gouvernement. A ce titre, ses attributions sont les suivantes :

- l'élaboration et l'organisation de la politique financière générale de l'Etat ;
- la gestion des finances publiques ;
- la contribution à l'élaboration du programme d'investissement pluriannuel de l'Etat ;
- l'élaboration des lois de finances ;
- le suivi de la mise en œuvre de la législation douanière, fiscale, financière et des marchés publics ;
- la coordination des interventions de l'Etat en matière financière, monétaire, de fiscalité domaniale ;

- la gestion des entreprises publiques ;
- le développement en rapport avec les ministres concernés des stratégies de mobilisation des ressources publiques et de maîtrise des dépenses publiques ;
- la conservation et la gestion du patrimoine mobilier de l'Etat ;
- la gestion de l'immobilier bâti du domaine privé de l'Etat et la sauvegarde de ses intérêts financiers et le recouvrement des impôts fonciers ;
- l'ordonnateur principal de toutes les dépenses publiques ;
- l'organisation générale de la politique financière de l'Etat ;
- la gestion des finances publiques en relation avec le Ministre Délégué chargé du Budget ;
- l'élaboration et l'application de la législation et de la réglementation en matière de monnaie, de crédits, d'épargne, d'assurance et de relations monétaires internationales en collaboration avec les ministres et les institutions internationales concernés ;
- les réformes financières ;
- la formulation, la mise en œuvre, la coordination, le suivi et l'évaluation des politiques de réformes financières ;
- le suivi et l'évaluation des efforts d'intégration économique sous régionales et régionales ainsi que des apports au Niger de cette intégration dans les domaines relevant de sa compétence ;
- la centralisation et la diffusion de l'information financière ;
- la contribution à l'élaboration de la législation et de la réglementation économique ;
- la détermination de la législation et de la réglementation financière, fiscale et douanière en relation avec le Ministre Délégué chargé du Budget ;
- la contribution à la réalisation de toutes études générales ou spécifiques nécessaires à l'élaboration de perspectives, plans, programmes et projets de développement ;
- la contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de promotion économique et d'amélioration de l'environnement économique ;
- l'élaboration et la contribution à la mise en œuvre de la politique fiscale de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- la définition de la politique d'endettement de l'Etat ;
- l'entretien des relations avec les institutions monétaires et financières nationales et internationales ;
- l'élaboration du budget de l'Etat en relation avec le Ministre Délégué chargé du Budget ;
- l'élaboration et le suivi de l'exécution des législations et réglementations en matière fiscale, douanière ainsi qu'en matière financière et comptable ;
- l'organisation des professions libérales en matière fiscale, douanière en relation avec les Ministres concernés ;
- l'élaboration et l'application de la législation et de la réglementation en matière de monnaie, de banque, de crédits, d'assurance et de relations monétaires internationales ;
- l'élaboration, le suivi et l'application de la législation fiscale en matière domaniale et cadastrale ;
- l'organisation des professions bancaires et de micro-crédits, des assurances et des professions libérales dans les domaines économique, financier et comptable ;
- le contrôle des banques et établissements financiers ;
- la participation à la lutte contre le blanchiment des capitaux ;
- le contrôle des compagnies d'assurance ;
- l'élaboration et l'application de la législation et de la réglementation relative à la mobilisation de l'épargne ;

- l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des plans d'actions des réformes en matière de finances publiques.

Enfin, le Ministère des Finances est l'unique ordonnateur principal de toutes les recettes du budget général, des comptes spéciaux du trésor et de l'ensemble des opérations de trésorerie.

II. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SECTEUR

2.1 Évolution des principaux indicateurs sectoriels

2.1.1 Évolution des critères de convergence de l'UEMOA

En matière de critères de convergence de premier rang de l'UEMOA, seul celui relatif au ratio de l'encours de la dette a été respecté sur toute la période 2019-2021.

Pour ce qui est des critères de second rang, aucun n'a été respecté au cours de la période 2019-2021. Le ratio masse salariale sur recettes fiscales se chiffre en moyenne à 37,56% pour une norme communautaire de 35% et le ratio recettes fiscales rapportées au PIB qui représente 10,03% du PIB pour une cible de 20%.

Tableau 1 : Évolution des critères de convergence de 2018-2020

Critères de convergence de la zone UEMOA		Années			Statut
Indicateurs	Normes communautaires	2019	2020	2021	
Critères de premier rang :					
Ratio du solde budgétaire global avec dons (en % du PIB)	≤ -3%	-3,5	-5,3	-6,1	Non
Taux d'inflation (en moyenne annuelle)	≤ 3%	-2,5	2,9	3,8	Non
Ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure / PIB	≤ 70%	39,1	44,4	50,9	Oui
Critères de second rang :					
Ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales	≤ 35%	36,0	39,1	37,6	Non
Taux de pression fiscale (Recettes fiscales / PIB)	≥ 20%	10,3	9,6	10,2	Non

Source : INS pour le PIB, Comité cadrage macroéconomique et budgétaire du PDES 2022-2026

2.1.2 Évolution de certains agrégats des finances publiques

Le tableau ci-après fait ressortir l'évolution des recettes publiques de 2019 à 2021.

Tableau 2 : Évolution des recettes publiques en milliards de FCFA entre 2019 et 2021

Principales rubriques des recettes	2019	2020	2021	Moyenne
Commerce international	208,8	215,1	221,9	215,26
Biens et services	317	270	318,0	301,66
Revenus	188,6	191,6	209,0	196,4
Autres recettes fiscales	41,1	53,2	51,8	48,7
Recettes fiscales pour comptes des tiers	27,8	29,7	30,6	29,36
Recettes non fiscales	50,5	73,6	51,1	58,4
Recettes du budget annexe et des comptes spéciaux	13,9	18,2	14,6	15,56
Recettes totales	848,5	852,5	896,9	865,96

Sources : MF/DGOF/R-DEP, mars 2022

L'analyse du tableau, ci-dessus, montre que les recettes totales (dons compris) ont augmenté de manière assez soutenue entre la période 2019-2021. Elles étaient estimées à 848,5 milliards de FCFA en 2019, puis à 852,5 milliards de FCFA en 2020 avant de s'établir à 896,9 milliards en 2021 soit un taux croissance annuelle moyen de 2,81%. Rapportées au PIB, elles représentaient 10,84% en 2021 contre 10,77% en 2020 et 10,84% en 2019. Cette croissance est particulièrement induite par celle des recettes fiscales qui avaient évolué, quant à elles, en dents de scie durant la période passée sous revue et représentaient ainsi 92,68% en 2021 contre 89,10% en 2020 et 92,31% en 2019. La baisse des recettes fiscales constatée en 2020 s'explique par les effets induits de la Covid-19 qui ont entraîné des mesures d'assouplissement fiscal pour soutenir l'économie, la fermeture de la frontière avec le Nigéria et la conjoncture défavorable dans les secteurs minier et pétrolier.

En 2021, les recettes totales et dons ont progressé de 8,2% pour représenter 18,2% du PIB. Cette situation s'explique par le rebond des recettes de 5,2% et des dons de 12,9%. L'augmentation des dons provient essentiellement de la hausse des dons projets (19,9%) en lien avec la mise en œuvre accélérée du PDES.

Quant aux recettes non fiscales et celles des comptes spéciaux, elles ont connu également une évolution en dents de scie sur la même période. Rapportées à la totalité des recettes, elles contribuaient respectivement à 5,69% et 1,62% en 2021 contre 8,63% et 2,13% en 2020 et enfin 5,95% et 1,63% en 2019.

Tableau 3 : Evolution des recettes 2022-2025 (extrait TOFE)

	2022	2023	2024	2025
Recettes fiscales	1068,8	1212	1459,7	1662,8
Taxes sur le commerce	305,8	305,8	355,8	423,5
Taxes sur biens et services	406,8	503,5	620,6	718,3
Les impôts sur le revenu et les bénéfiques et gains en capital	237,6	290,3	352,2	376,4
Les autres recettes fiscales	73,6	79,4	91,8	102

Sources : MF/DGOFR-DEP, mai 2022

Les données issues du tableau ci-dessus affichent des projections de recettes qui tableraient sur une croissance significative des ressources budgétaires. Ainsi, les recettes totales augmenteraient, en moyenne annuelle, de 17,2% sur la période 2023-2025. Cette hausse résulterait de l'augmentation des recettes fiscales (+15,9%) et des recettes non fiscales (+43,3%). Le détail est le suivant :

- **Taxes sur le commerce extérieur** : elles progresseraient en moyenne de 11,8% sur la période. Cette évolution serait imputable aux droits et taxes à l'importation hors TVA qui augmenteraient en moyenne de 11,6% et à une progression de 14,5% de la TVA à l'importation. Ces évolutions s'expliqueraient par la lutte contre la fraude et les effets de la mise en œuvre des réformes notamment la mise en œuvre du Guichet Unique de Commerce Extérieur (GUCE), l'accroissement du taux d'abattement de la valeur taxable des véhicules en fonction de leur état de 10 à 15 points de pourcentage supplémentaires, la révision de la Taxe Spéciale à la Réexportation (TSR) sur le sucre et le tissu, la

poursuite des réformes visant l'automatisation et la modernisation des procédures douanières et la mise en œuvre effective du marquage des produits pétroliers afin de lutter contre la fraude des hydrocarbures ;

- **Taxes sur biens et services** : elles enregistreraient en moyenne annuelle une croissance de 20,9% sur la période 2023-2025. Cette performance est en rapport avec la hausse de la TVA intérieure (+20,6%), les droits d'accises (+9,0%), la taxe intérieure sur les produits pétroliers (+11,8%) et les redevances ad valorem qui progresseraient de 69,5% en moyenne annuelle. Cette situation s'expliquerait par les effets de la mise en œuvre de la réforme des factures électroniques certifiées et de l'exportation du pétrole brut, la révision des modalités d'exonération, l'application stricte de l'imposition au droit commun des structures étatiques, la taxe des montants mis en réserves libres, le déploiement du SISIC dans tous les services fiscaux ;
- **Les impôts sur le revenu et les bénéfices et gains en capital** croitraient de 22,2% en 2023 pour atteindre 21,3% en 2024 et 6,9% en 2025, soit une progression annuelle moyenne de 16,8%. Cette évolution est en lien avec la hausse des impôts sur les bénéfices (+15,9%), l'IRVM (+40,4%), l'ITS (+12,4%) et l'impôt sur le patrimoine (+14,1%) sur la période. La progression de l'impôt sur le revenu et les bénéfices et gains en capital s'expliquerait par la prise de participation de l'État au niveau de la société WAPCO et les bénéfices tirés de l'activité de la société en lien avec le démarrage de l'exportation du pétrole brut ainsi que la définition d'une formalité pour l'enregistrement et la publicité foncière ;
- Les autres recettes fiscales, elles, progresseraient de 8,0% en 2023, de 15,5% en 2024 et atteindraient 11,1% en 2025, soit une moyenne de 11,5% sur la période, en rapport avec le bon comportement des droits d'enregistrements et la réforme des impôts fonciers.

Le tableau ci-après évoque l'évolution des dépenses publiques de 2019 à 2021.

Tableau 4 : Évolution des dépenses publiques de 2019 à 2021

Principales rubriques des dépenses	2019	2020	2021	Moyenne
Dépenses totales courantes	723,4	813,1	887,3	807,93
Traitements et salaires	282,3	297,6	317,7	299,2
Matériels et fournitures	108,7	130,6	135,1	124,8
Subventions et transferts	225,4	268,8	322,6	272,26
Intérêts exigibles	74,7	82,7	93,6	83,66
Comptes spéciaux	32	32,4	18,5	27,63
Dépenses d'équipements	908,4	956,2	1079,3	981,3
Sur ressources budgétaires	392,6	398,5	450,9	414
Sur ressources extérieures	515,8	557,7	628,4	567,3
Sur dons	514,0	536,0	446,1	498,7
Sur prêts	305,8	425,3	182,3	304,46
Dépenses totales	1631,8	1809,7	2006,6	1816,03

Sources: MF/DGOF/R-DEP, mai 2022

Les dépenses publiques ont crû de 10,88% en moyenne sur la période 2019-2021. Elles se sont établies en 2021, à 2006,6 milliards de FCFA, soit 24,3% du PIB et se scindent en deux grandes catégories : les dépenses courantes avec 887,3 milliards, soit 10,7% du PIB ; et les dépenses d'équipement de l'ordre de 1079,3 milliards de FCFA, soit 13% du PIB.

En outre, selon les perspectives 2023-2025, les dépenses courantes budgétaires augmenteraient en moyenne de 12,4% sur la période, traduisant la volonté du Gouvernement à exécuter son programme de recrutement des agents à la fonction publique, la prise en compte des dépenses sociales dans le domaine de la santé et de l'éducation.

Le détail par nature de dépense, fait ressortir les projections suivantes :

- **Traitements et salaires** : ils connaîtraient une croissance moyenne de 16,5% sur la période 2023-2025 en lien avec le programme de recrutement prévu par le Gouvernement, notamment dans le secteur de l'éducation (cf. fonction publique sur le recrutement). Ils évolueront de 18,2% en 2023, 14,2% en 2024 et 17,2% en 2025. Le ratio masse salariale sur les recettes fiscales s'établirait en moyenne annuelle à 31,8% sur la période ;
- **Dépenses de matériels et fournitures** : le rythme de croissance de ces dépenses serait en moyenne de 9,5% sur la période. Pour assurer un bon fonctionnement des administrations, les dépenses de fonctionnement progresseraient de 3,2% en 2023 à 12,3% en 2024 pour se situer à 12,9% en 2025 ;
- **Dépenses de subventions et transferts** : elles connaîtraient une hausse de 11,0% en moyenne par an, en passant de 9,7% en 2023 à 12,5% en 2024 pour s'établir à 10,7% en 2025, en lien avec les différents programmes de dépenses sociales, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation (internats des jeunes filles) ;
- **Les intérêts sur la dette publique** augmenteraient de 8,3% en moyenne sur la période. Ils progresseraient de 6,4% en 2023 à 12,7% en 2024 pour se situer à 5,8% en 2025 ;
- **Les dépenses d'équipements sur les ressources internes** croîtraient de 13,6% en moyenne sur la période 2023-2025, traduisant la volonté du Gouvernement de financer son développement grâce à la forte mobilisation des ressources internes. Cette croissance des dépenses sera renforcée par les réformes visant l'amélioration de la qualité des investissements publics, la budgétisation pluriannuelle détaillée (en autorisations d'engagement et crédits de paiement), mais aussi en assurant que les projets inscrits au PIP fassent l'objet d'étude de faisabilité pour leur sélection. Dans ces conditions, le solde global hors dons ressortirait à -10,0% du PIB en 2023, et passerait à -8,2% en 2024 pour se situer à -7,9% en 2025. Quant au solde global dons compris, il évoluerait de -4,5% du PIB en 2023 à -3,0% en 2024, pour se situer finalement à -2,8% en 2025, conformément au pacte de convergence de la CECDEAO.

Le graphique ci-dessous décrit le comportement évolutif de ces trois types de dépenses ci-dessus développées au cours de la période 2023-2025.

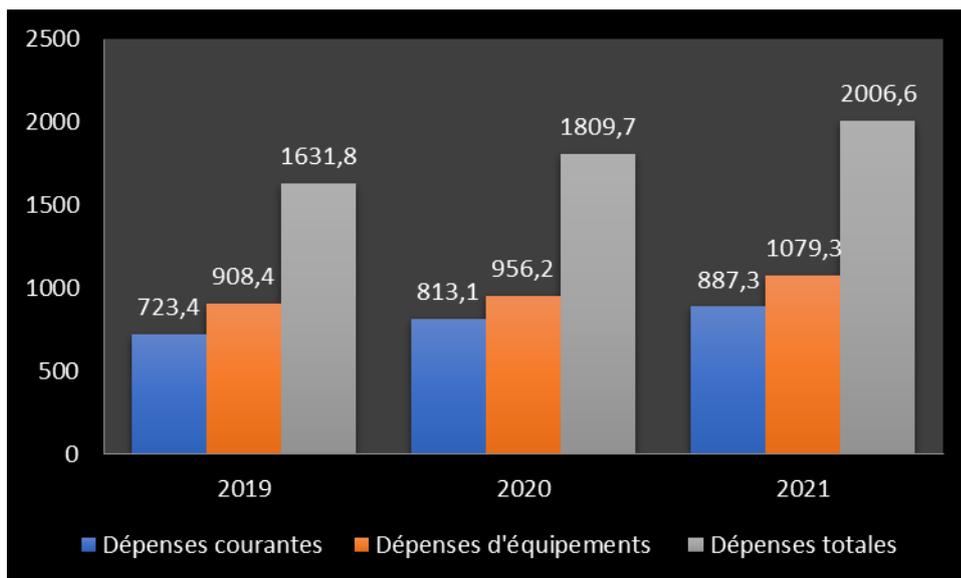


Figure 1 : Évolution des dépenses publiques

Concernant les projections sur l'endettement, l'encours de la dette rapporté au PIB s'établirait à 51,2% en 2022 contre 50,9% en 2021. Le niveau de 2022 resterait largement inférieur au seuil de 70% reflétant ainsi une gestion prudente de la dette grâce notamment au recours aux emprunts concessionnels.

Comme évoqués plus haut, les intérêts sur la dette publique augmenteraient de 8,3% en moyenne sur la période. Ils progresseraient de 6,4% en 2023 à 12,7% en 2024 pour se situer à 5,8% en 2025.

La situation de l'encours de la dette publique (hors dette garantie) à fin décembre 2021 s'est établie à 47,8% du PIB.

Le graphique ci-après présente l'évolution de l'encours de la dette publique de 2017 à 2021, en milliards de FCFA.

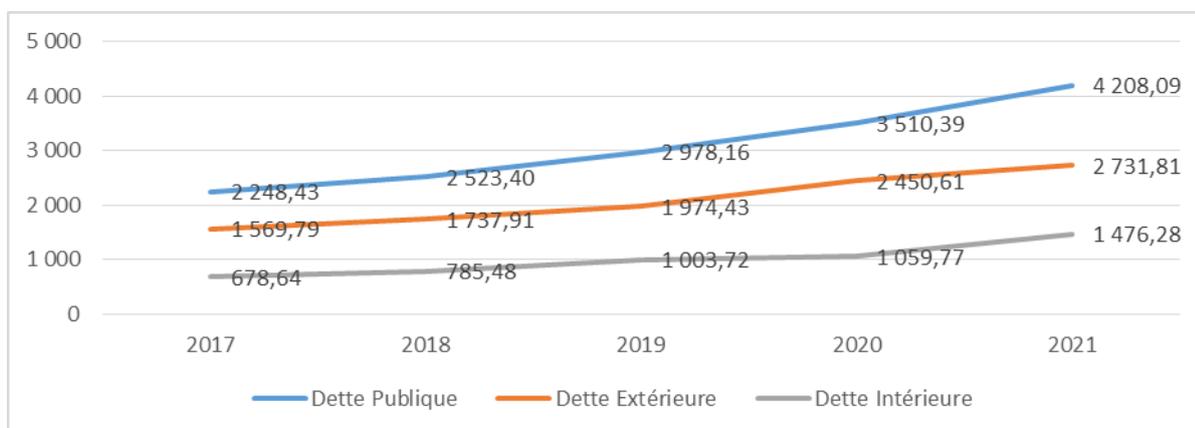


Figure 2 : Évolution de l'encours de la dette

2.2 Diagnostic du secteur

L'analyse du secteur a été établie suivant la démarche Forces-Faiblesses-Opportunités-Menaces (FFOM). A cet effet, le diagnostic de l'environnement externe et interne fait ressortir les résultats contenus dans le tableau suivant :

Tableau 5: Résultats de l'analyse FFOM

<p><u>Les Forces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Existence des ressources humaines, matérielles, et infrastructurelles ; ✓ Existence d'un cadre organisationnel assorti des organes de suivi ; ✓ Existence d'un cadre législatif et réglementaire adéquat ; ✓ Existence de nouvelles instructions de procédures de dépenses publiques ; ✓ Existence d'un programme de réformes ; ✓ Existence des plans stratégiques des régions (DGD, DGI, CENTIF, SNFI, CDC, etc.) ; ✓ Existence d'un dispositif informatique moderne (CEGIB, SISIC, SYDONIA Word, SIGMAP, ASIBCI) ; ✓ Existence d'études diagnostiques du secteur ; ✓ Existence d'un document de mesure des performances macroéconomiques : Programme Economique et Financier (PEF) ; ✓ Existence d'un Compte Unique du Trésor (CUT) ; ✓ Appropriation progressive de l'approche Budget-Programme ; ✓ Existence d'un plan de formation ; ✓ Existence d'un Centre de Renforcement des Capacités au sein du Ministère (CRC/MF) ; ✓ Meilleure appropriation des documents budgétaires par les corps de contrôle ; ✓ Mise en place des outils de reporting informatisés ; ✓ Déploiement de l'application STAR-SICA UEMOA ; ✓ Création d'une direction en charge des finances des collectivités territoriales. 	<p><u>Les faiblesses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mauvaise répartition et sous-utilisation des ressources humaines ; ✓ Réticence à certaines réformes ; ✓ Faible appropriation des réformes ; ✓ Insuffisance de priorisation des actions ; ✓ Faible maillage territorial ; ✓ Faible application de certaines procédures ; ✓ Organisation fonctionnelle peu adaptée au budget programme ; ✓ Inexistence d'un organigramme fonctionnel ; ✓ Faible coordination et de communication entre les structures du MF ; ✓ Faible qualité de la délivrance du service public (accueil, traitement des dossiers des usagers) ; ✓ Ineffectivité de la tenue de la comptabilité des matières ; ✓ Irrégularité des échanges au sein des cadres de concertation et d'échanges avec le Secteur Privé ; ✓ Absence de dialogue de gestion au sein des programmes ; ✓ Faible redevabilité dans l'exécution des programmes ; ✓ Faible suivi et évaluation de la performance ; ✓ Faible remontée des données statistiques notamment dans le cadre des rapports périodiques d'exécution des programmes.
<p><u>Les opportunités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Appui des Partenaires Techniques et Financiers en matière de mise en Œuvre des réformes ; 	<p><u>Les menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Pression des partenaires sociaux et économiques ; ✓ Développement de la fraude fiscale ;

<ul style="list-style-type: none"> ✓ Soutien politique dans la mise en œuvre des réformes des Finances Publiques et la mobilisation des ressources internes ; ✓ Existence des institutions d'intégration économique et monétaire (CEDEAO, UEMOA) ; ✓ Perspectives économiques favorables ; ✓ Existence d'un Tarif Extérieur Commun ; ✓ Existence du Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS/CEDEAO, UEMOA) ; ✓ Existence de la Zone de Libres Echanges Continentale Africaine (ZLECAf) ; ✓ Potentiel de bancarisation et du financement du micro crédit. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développement de l'insécurité dans la sous-région ; ✓ La pandémie du Covid-19 ; ✓ Instabilité à l'échelle régionale et internationale
--	---

2.3 Articulation entre stratégie sectorielle et priorités nationales

L'opérationnalisation de la Stratégie de Développement Durable et de la Croissance Inclusive (SDDCI) Niger 2035, se traduit par l'élaboration et la mise en œuvre des plans quinquennaux. Le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2022-2026, cadre unique du programme de renaissance acte III et de la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement, constitue la troisième génération de ces plans quinquennaux. Il vise à « contribuer à bâtir un pays pacifique, bien gouverné avec une économie émergente et durable, et une société fondée sur des valeurs d'équité et de partage des fruits du progrès ».

A cet effet, les orientations stratégiques du PDES 2022-2026 reposent sur trois (3) axes : (i) Développement du capital humain, inclusion et solidarité ; (ii) Consolidation de la gouvernance, paix et sécurité et ; (iii) Transformation structurelle de l'économie.

Pour soutenir la stabilité macroéconomique, le Gouvernement a adopté et mis en œuvre plusieurs stratégies à travers le Ministère des Finances à savoir :

- ✓ La Stratégie de Réformes de Gestion des Finances Publiques (SRGFP) 2021-2023 ;
- ✓ le Programme Economique et Financier (PEF) ;
- ✓ la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive (SNFI) ;
- ✓ la Stratégie de Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme ;
- ✓ la Stratégie Nationale de l'Endettement.

Ces stratégies, ci-dessus énumérées, cadrent avec les axes 2 et 3 du PDES qui sont respectivement (i) Consolidation de la gouvernance, paix et sécurité et ; (ii) Transformation structurelle de l'économie.

Pour ce qui est du premier, c'est-à-dire l'Axe 2 du PDES, Consolidation de la gouvernance, paix et sécurité, l'objectif est de faire du Niger un Etat démocratique, stable, fort et résilient. Cet axe vise, d'une part, à garantir la paix, la sécurité, la justice et les droits humains et, d'autre part, à accroître l'efficacité des interventions de l'Etat et de ses partenaires en vue d'impulser de nouvelles dynamiques économiques et sociales. Pour atteindre cet objectif, la bonne gouvernance politique, économique et administrative et la promotion d'une justice équitable et accessible à tous constituent les lignes directrices majeures.

La bonne gouvernance économique est fondamentale pour le progrès économique et social du pays et l'amélioration des conditions de vie des citoyens. Sur le plan économique, l'objectif est de consolider la dynamique de la création de la richesse observée ces dernières années à travers la maîtrise et le maintien à un niveau moyen raisonnable du taux de croissance avoisinant les 9% sur la période 2023-2025 et en transformant la structure de l'économie. Cela suppose au préalable un cadre macroéconomique solide et stable, le renforcement du financement de l'économie nationale et l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique.

Quant à l'alignement au niveau des programmes, les stratégies du MF sont alignées dans cet axe à travers quatre (4) programmes :

- Programme 7 : Amélioration de la gestion du développement ;
- Programme 8 : Amélioration de la gouvernance juridique et judiciaire ;
- Programme 9 : Amélioration de la gouvernance politique et administrative ;
- Programme 12 : Renforcement de la gouvernance locale et de l'aménagement du territoire.

Outre les objectifs nationaux relatifs à la gestion des finances publiques et au financement de l'économie sur le plan sous-régional, les objectifs de stabilisation du cadre macroéconomique visent le respect des critères communautaires en matière d'inflation, de déficit budgétaire et de l'endettement public.

Le Ministère des Finances s'engage résolument à atteindre ces objectifs et/ou à contribuer à la réalisation de ces objectifs nationaux et communautaires à travers la mise en œuvre des stratégies ci-dessus énumérées.

Concernant le second, c'est-à-dire l'Axe 3 du PDES 2022-2026 intitulé « Transformation structurelle de l'économie », il vise à dynamiser les secteurs porteurs pour une croissance forte, durable, inclusive, plus résiliente et créatrice d'emplois décents. Cet axe est centré sur le développement d'un secteur privé dynamique ainsi que sur la dynamisation et la modernisation du monde rural. Il permet également d'influer positivement sur la dynamique structurelle de l'économie à travers les secteurs qui regorgent de fortes potentialités durables pour le développement économique et social. L'objectif de transformation de l'économie suppose également la mise en œuvre des projets structurants.

A cet égard, l'Axe 3 se structure en quatre (4) programmes :

- Programme 13 : Développement du secteur privé ;
- Programme 14 : Modernisation du monde rural ;
- Programme 15 : Amélioration de l'exploitation des principales potentialités économiques (pétrole, mines) ;
- Programme 16 : Gestion durable de l'environnement et renforcement de la résilience aux changements climatiques.

En matière de développement du secteur privé, la mise en place de mécanismes de financement adaptés aux besoins de transformation structurelle de l'économie et l'accompagnement du secteur informel vers sa formalisation constitue l'aspect fédérateur institué par le MF. En ce sens que, le rôle du secteur privé est fondamental pour booster davantage la création de la richesse sur le moyen et long terme. C'est pourquoi, le MF à travers le Code Général des Impôts, la SNFI et le FONAP accorde de l'importance à l'essor du commerce, à l'amélioration du climat des affaires, à la promotion des PME/PMI, à la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes, à la protection des investissements, au développement industriel ainsi qu'à l'exploitation optimale du potentiel touristique et artisanal, des mines et du pétrole.

De même, pour soutenir l'accroissement des ressources de l'État et assurer un meilleur encadrement des dépenses, les mesures stratégiques définies par le MF sont entre autres : (i) la poursuite de la modernisation de la gestion des finances publiques en visant l'amélioration des outils de la préparation du budget à travers le Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP) et les Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) ; (ii) la recherche continue d'une meilleure qualité de la dépense publique à travers la transparence et la redevabilité budgétaires, puis le démarrage effectif de la déconcentration de l'ordonnancement et de la décentralisation financière.

En matière de financement, notamment la mobilisation des ressources internes, les stratégies développées par le PDES sont en parfaite harmonie avec celles du CGI, le PRGFP 2022-2024, le plan stratégique des Douanes 2021-2023 et le plan stratégique 2022-2024 de la DGI. A cet effet, les principales actions majeures sont : (i) l'accroissement du taux de pression fiscale ; (ii) le renforcement de l'informatisation des services par le parachèvement du Système Informatisé de Suivi des Impôts et des Contribuables (SISIC) ; (iii) la promotion de la justice fiscale par le renforcement des dispositifs d'imposition suivant les capacités contributives ; (iv) l'amélioration du rendement des impôts fonciers en garantissant la complétude de l'information sur les propriétés et propriétaires ainsi que la modernisation du cadastre.

En ce qui concerne la mobilisation des ressources extérieures, l'accent sera mis sur l'amélioration des capacités d'absorption de l'économie et le renforcement de la coopération au développement, définis dans la Politique Nationale de l'Endettement. Les principales actions majeures ci-après constituent des efforts stratégiques à développer par le MF. Il s'agit notamment de : (i) l'alignement des interventions des PTF aux orientations stratégiques du Gouvernement ; (ii) la contribution au renforcement de la coopération pour accroître les projets

financés par les partenaires ; (iii) l'optimisation fiscale à travers des incitations financières et administratives pour accroître l'investissement et ; (iv) la promotion des investissements directs étrangers (IDE) à travers les partenariats public-privé, mais aussi le partenariat privé-privé.

Les documents stratégiques du MF traduisent également en actions majeures les engagements contenus dans la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement (DPG) et ceux du Programme de Renaissance acte III. Cinq grands axes d'orientation de l'action gouvernementale sont déclinés dans ces documents stratégiques, sur un total de sept (7) que compte la DPG. Il s'agit de :

- l'axe 2 : Bonne gouvernance et consolidation des Institutions républicaines ;
- l'axe 4 : Modernisation du monde rural ;
- l'axe 5 : Développement des infrastructures économiques ;
- l'axe 6 : Exploitation des potentialités économiques ; et
- l'axe 7 : Solidarité et inclusion socioéconomique des catégories en situation de vulnérabilité.

2.4 Vision et Objectifs stratégiques

2.4.1 Vision

La vision stratégique retenue est qu'à « l'horizon 2035, le Niger dispose d'un système de gestion des finances publiques efficace et transparent, conforme aux normes internationales en la matière, et qui constitue un levier pour l'accélération de la lutte contre la pauvreté ».

2.4.2 Objectifs stratégiques

En tant qu'institution sur laquelle repose la gestion des finances publiques et l'exécution du budget de l'Etat, le Ministère des Finances se fixe comme objectif stratégique « d'établir un système de gestion des finances publiques performant et transparent, orienté vers les résultats à travers : (i) l'amélioration du cadre institutionnel et organisationnel de la gestion des finances publiques et ; (ii) la modernisation de la gestion des finances publiques ».

2.4.3 Résultats attendus

A travers la mise en œuvre de ce DPPD, le Ministère des Finances vise les résultats suivants :

- ✓ La performance de l'administration des finances est améliorée.
- ✓ La mobilisation des recettes budgétaires est accrue.

2.5 Présentation des stratégies du Ministère et des orientations retenues

2.5.1 Principes directeurs de la politique sectorielle

Les principes directeurs de la politique sectorielle du Ministère des Finances reposent sur :

- ✓ la gestion axée sur les résultats ;
- ✓ l'orthodoxie financière (lisibilité, redevabilité, traçabilité et inclusivité) ;
- ✓ la répartition efficace des responsabilités et des moyens adéquats ;
- ✓ la transparence effective dans la gestion des finances publiques.

2.5.2 Axes stratégiques

Pour atteindre la vision stratégique du Ministère, deux axes stratégiques sont retenus :

Axe 1 : Amélioration du cadre institutionnel et organisationnel.

Axe 2 : Modernisation de la gestion des finances publiques.

2.6 Présentation du cadre stratégique des programmes

Le Ministère des Finances dispose de quatre (4) programmes :

- Programme 168 : Pilotage et administration de la politique de gestion des finances publiques ;
- Programme 169 : Élaboration du budget, gestion de la dépense et de la comptabilité publique ;
- Programme 170 : Mobilisation des ressources financières ;
- Programme 171 : Régulation du financement de l'économie

Tableau 6: Cadre stratégique des programmes

Objectif stratégique	Programmes	Objectifs	Résultats	Indicateurs	Crédits de Paiement 2023
Moderniser la gestion des finances publiques	Programme 168 : Pilotage et administration de la politique de gestion des finances publiques	Accroître l'efficacité et l'efficience dans la mise en œuvre des programmes	L'efficacité et l'efficience dans la mise en œuvre des programmes sont accrues	Taux d'exécution physique des programmes ; Taux d'exécution financière des programmes.	18 585 302 425
	Programme 169 : Elaboration du budget, gestion de la dépense et de la comptabilité publique	Améliorer la gestion du budget de l'Etat	Les modalités d'élaboration, d'exécution et de contrôle du budget sont améliorées	Taux d'exécution du budget de l'Etat ; Solde budgétaire de base	12 158 181 230
	Programme 170 : Mobilisation des ressources financières	Accroître les recettes de l'Etat	Les recettes de l'Etat sont accrues	Taux de recouvrement des recettes internes hors exonération ; Taux d'accroissement des recettes ; Taux d'exonération hors sécurité	24 952 569 713
	Programme 171 : Régulation du financement de l'économie	Contribuer au financement de l'économie	Le financement de l'économie est amélioré	Ratio de financement des ressources extérieures sur PIB Ratio des crédits intérieurs sur PIB	19 210 222 028
Total Général 2023 des Programmes du MF					74 906 275 396

III. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE GLISSANTE DES DEPENSES

3.1 Programme 168 : Pilotage et Administration de la politique de Gestion des Finances Publiques

3.1.1 Présentation du périmètre du programme

Le domaine d'intervention du programme porte sur toutes les activités relatives au pilotage stratégique du Ministère, à sa gestion administrative et financière, et à la gestion de son système d'information. Il couvre principalement les domaines suivants :

- ✓ la coordination des politiques et programmes du Ministère des Finances ;
- ✓ la conception, la programmation et l'évaluation des politiques et stratégies du Ministère des Finances ;
- ✓ la conception et le développement informatique du Ministère des Finances ;
- ✓ la gestion administrative, matérielle et financière du Ministère des Finances;
- ✓ l'élaboration et l'amélioration du cadre légal et réglementaire du Ministère des Finances ;
- ✓ la gestion du système d'information et de communication du Ministère des Finances;
- ✓ le renforcement des capacités des structures du Ministère des Finances ;
- ✓ l'application de la législation et la réglementation sur les marchés publics ;
- ✓ l'enrôlement des contentieux administratifs de l'Etat ;
- ✓ la gestion du patrimoine de l'Etat ;
- ✓ l'audit et le contrôle de l'entretien routier ;
- ✓ le suivi de la coopération Niger-UE.

3.1.2 Enjeux et Objectif du programme 168

Le programme 168 « Pilotage et administration de la politique de Gestion des Finances Publiques » a pour enjeu principal de créer toutes les conditions nécessaires pour une meilleure mise en œuvre des programmes opérationnels (169, 170 et 171).

Ainsi, l'objectif du programme est d'accroître l'efficacité et l'efficience dans la mise en œuvre des programmes. La performance du Ministère nécessite d'une part, une définition claire et opérationnelle de sa politique et d'autre part, une bonne coordination et un suivi dans la mise en œuvre de ses activités.

3.1.3 Principaux résultats du programme 168

Les principaux résultats attendus de la mise en œuvre de ce programme sont :

- *La performance de la gestion des finances publiques est accrue ;*
- *La coordination technique et financière est assurée ;*
- *Les charges afférentes aux litiges sont minimisées ;*
- *La qualité du service public est renforcée ;*
- *Les capacités des agents sont renforcées.*

3.1.4 Indicateurs de performance et cibles

Tableau 7: Cibles et indicateurs de performance du Programme 168

Indicateurs	Situation de référence (2021)	Cible 2022	2023	2024	2025
Taux d'exécution financière des programmes (en%)	60,72%	100%	100%	100%	100%
Taux d'exécution physique des programmes	80%	100%	100%	100%	100%

Sources : MF/DGMG-DEP, avril 2022

3.1.5 Stratégies du programme 168

Pour mettre en œuvre ce programme, les stratégies retenues sont : (i) la gestion rationnelle des ressources humaines, financières, matérielles, techniques, technologiques et logistiques ; (ii) la gestion prévisionnelle et l'évaluation de la carrière des agents ; (iii) le renforcement de la gestion et le contrôle interne des services ; (iv) l'élaboration et la mise en œuvre d'un mécanisme de suivi-évaluation et du plan de renforcement des capacités des agents du Ministère des Finances ; (v) l'articulation fonctionnelle des structures entre les responsables des programmes.

L'opérationnalisation se concrétisera à travers :

- ✓ la dotation des services en ressources humaines et matérielles ;
- ✓ l'instauration d'un système d'évaluation des performances des agents et des services ;
- ✓ l'harmonisation des textes nationaux avec les instruments communautaires et internationaux ;
- ✓ la mise en place d'un cadre de suivi et de mise en œuvre des recommandations des missions d'inspections et d'audits ;
- ✓ la mise en œuvre du plan de formation ;
- ✓ la mise à jour de la stratégie et du plan de communication ;
- ✓ l'effectivité de la synergie d'actions entre les structures.

3.1.6 Présentation des actions et mesures

3.1.6.1 Actions

Tableau 8: Présentation des actions du programme 168

Axes stratégiques	Actions	Objectifs	Indicateurs
Axe 1 : Amélioration du cadre institutionnel et organisationnel	Action 1.1 Coordination de la mise en œuvre des politiques du Ministère	Améliorer la coordination technique et financière du Ministère	Taux d'ordonnement du programme 168 Taux d'achèvement des activités du programme 168
	Action 1.2 : Gestion du système d'information et de communication du MF	Améliorer la qualité du service public	Taux d'accès du public aux informations budgétaires Proportion des structures étatiques interconnectées
	Action 1.3 : Gestion des contentieux de l'Etat	Minimiser les charges afférentes aux règlements des litiges	Proportion des contentieux enrôlés
	Action 1.4 : Renforcement des capacités des agents	Accroître la performance des agents du Ministère	Taux d'exécution du Plan de formation Proportion de structures équipées
	Action 1.5: Renforcement du contrôle et du suivi du patrimoine de l'Etat et des finances publiques	Assainir la gestion des biens et fonds publics	Proportion de contrôles effectués Proportion des bâtiments sécurisés Proportion du parc automobile sécurisé

3.1.6.2 Mesures d'accompagnement

La stratégie opérationnelle du programme 168 en 2023 sera essentiellement axée sur le renforcement de la planification, du suivi évaluation et des capacités d'intervention des régies financières.

En effet, la démarche de performance induit une mise en place des mécanismes efficaces et durables sur la base d'actions bien planifiées, pour assurer le monitoring afin d'aider à une prise de décision judicieuse. Il serait nécessaire de procéder à la formalisation des contrats d'objectifs et de performance.

Les interventions mettront l'accent sur la consolidation des réformes de la Gestion des Finances Publiques (GFP), l'amélioration de la production des données financières, l'archivage pour le renseignement des indicateurs et l'évaluation de la valeur ajoutée du secteur.

3.1.7 Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme

Le Directeur Général des Moyens Généraux, en tant que responsable du programme, coordonne et garantit la mise en œuvre à travers les structures transversales et les services rattachés ci-après :

- ✓ la Direction Générale des Moyens Généraux (DGMG) ;
- ✓ la Direction Générale du Patrimoine de l'Etat (DGPE) ;
- ✓ la Direction des Etudes et de la Programmation (DEP) ;
- ✓ la Direction de l'Informatique Financière (DIF) ;
- ✓ la Direction de la Législation (DL) ;
- ✓ la Direction des Archives, de la Communication, de la Documentation et des Relations Publiques (DACD/RP) ;
- ✓ l'Inspection Générale des Finances (IGF) ;
- ✓ la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National (CAON) ;
- ✓ la Cellule d'Audit Courant et l'Entretien Routier (CACER) ;
- ✓ le Centre de Renforcement des Capacités du Ministère des Finances (CRC/MF) ;
- ✓ l'Agence Judiciaire de l'Etat (AJE).

3.1.8 Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme

a) Hypothèses

Les hypothèses qui favoriseraient la mise en œuvre du programme sont les suivantes :

- ✓ volonté soutenue des responsables à conduire les réformes budgétaires ;
- ✓ engagement des autorités du Ministère à renforcer les capacités des structures ;

- ✓ maîtrise des outils de planification/programmation par les acteurs ;
- ✓ engagement et détermination des différentes parties prenantes ;
- ✓ culture de la redevabilité et du reporting ;
- ✓ adhésion et soutien effectif à la gestion et au contrôle interne des services ;
- ✓ fort leadership à tous les niveaux ;
- ✓ maîtrise de la situation sécuritaire et sanitaire ;
- ✓ disponibilité des ressources nécessaires à la mise en œuvre des programmes ;
- ✓ stabilité institutionnelle au niveau du secteur.

b) Analyse des risques

Cette matrice renseigne les risques qui pourraient empêcher la réalisation des activités, le niveau d'impact et de probabilité de ces risques, ainsi que les mesures d'atténuation.

Tableau 9: Risques et mesures de mitigation

Risques	Probabilité	Impact	Mitigation
Retour sur les approches classiques	Faible	Moins de succès du programme	Sensibilisation des acteurs Accentuation de la redevabilité des acteurs.
Faible suivi de l'exécution des plans de renforcement des capacités	Faible	Moins de compétences techniques Moins de personnel qualifié et compétitif	Opérationnalisation du CRC/MF Disponibilité des fonds
Insuffisance de collaboration entre les services	Moyenne	Faible atteinte des résultats	Création d'une synergie entre structures du programme Tenue régulière du dialogue de gestion
Insuffisance et retard dans la mise à disposition des fonds	Moyenne	Faible atteinte des objectifs	Libération et répartition des crédits suffisants à temps ;
Retard dans l'élaboration des rapports d'activités	Forte	Non-respect du calendrier de dépôt des rapports	Sensibilisations des responsables des structures du programme Transmission des données à temps Désignation d'un point focal pour la transmission du rapport de programme

Tableau de programmation

Tableau 10: Programmation financière par catégorie de dépenses 2023-2025

Programmes	2022	2023	2024	2025
Programme 168 : Pilotage et administration de la politique de gestion des finances publiques du Ministère				
Personnel	5 982 513 723	5 982 513 723	6 556 835 040	7 186 291 204
Biens et services	6 451 378 421	7 990 540 251	8 757 632 115	9 598 364 798
Transfert	1 558 404 229	1 544 534 852	1 692 810 198	1 855 319 977
Investissements	2 066 382 447	3 067 713 599	3 362 214 105	3 684 986 659
Total général	16 058 678 820	18 585 302 425	20 369 491 458	22 324 962 638

Tableau 11: Programmation financière par action 2022-2025

Programmes	2022	2023	2024	2025
Programme 168 : Pilotage et administration de la politique de gestion des finances publiques du Ministère				
Action 1.1 Coordination de la mise en œuvre des politiques du Ministère	8 394 851 445	9 663 946 570	10 591 685 441	11 608 487 243
Action 1.2 : Gestion du système d'information et de communication du MF	761 892 093	713 530 124	782 029 016	857 103 801
Action 1.3 : Gestion des contentieux de l'Etat	627 575 851	675 511 204	740 360 280	811 434 866
Action 1.4 : Renforcement des capacités des agents	990 599 938	1 285 236 884	1 408 619 625	1 543 847 109
Action 1.5: Renforcement du contrôle et du suivi du patrimoine de l'Etat et des finances publiques	5 283 759 493	6 247 077 643	6 846 797 097	7 504 089 618
Total général	16 058 678 820	18 585 302 425	20 369 491 458	22 324 962 638

3.2 Programme 169 : Élaboration du budget, gestion de la dépense et de la comptabilité publique

3.2.1 Présentation du périmètre du programme 169

Le domaine d'intervention du programme porte sur toutes les activités relatives à l'élaboration, à la gestion de la trésorerie (l'exécution du budget de l'Etat) et au reporting comptable et financier. Il couvre principalement les domaines suivants :

- ✓ l'élaboration de la loi de finances en lien avec les priorités nationales ;
- ✓ l'application de la législation et la réglementation sur les marchés publics ;
- ✓ l'élaboration et le suivi du budget de l'Etat ;
- ✓ le suivi de l'exécution du budget ;
- ✓ la déconcentration de l'exécution des dépenses ;
- ✓ le contrôle de la dépense ;
- ✓ la régulation des dépenses ;
- ✓ la gestion de la trésorerie ;
- ✓ le reporting budgétaire et comptable ;
- ✓ l'effectivité du système de comptabilité des matières ;
- ✓ l'appui à la gestion des finances des collectivités ;
- ✓ la gestion de la masse salariale.

3.2.2 Enjeux et Objectif du programme 169

Ce programme a pour enjeu principal de créer toutes les conditions nécessaires pour une gestion efficace et efficiente du budget de l'Etat. De ce fait, l'objectif du programme est d'améliorer le processus d'élaboration, de l'exécution et du suivi du budget.

3.2.3 Principaux résultats du programme 169

Les résultats attendus de ce programme sont :

- ✓ les modalités de préparation du budget sont améliorées ;
- ✓ les modalités d'exécution du budget sont améliorées ;
- ✓ les comptabilités budgétaire et générale sont améliorées ;
- ✓ l'informatisation de la gestion financière publique est effective ;
- ✓ la mise en œuvre de la comptabilité des matières est effective ;
- ✓ la gestion financière des collectivités est améliorée.

3.2.4 Indicateurs de performance et cibles

Les principaux indicateurs de performance sont :

Tableau 12: Cibles et indicateurs de performance du Programme 169

Indicateurs	Situation de référence en 2021	Cible			
		2022	2023	2024	2025
Taux d'exécution du budget	73,45%	100%	80%	85%	90%
Solde budgétaire de base en pourcentage du PIB	-6,5%	-3,9%	-4,5%	-3%	-2,8%

Sources : MF/DGB et DGOFR, mai 2022

3.2.5 Stratégie du programme 169

La stratégie consiste en l'instauration d'un système de planification et de gestion des finances publiques efficient et transparent axé sur les résultats.

Aussi, les cinq (5) issues stratégiques d'intervention ci-dessous développées permettront une mise en œuvre réussie du programme :

- a) le renforcement des capacités des structures en charge du budget de l'Etat ;
- b) la consolidation et la poursuite des réformes en matière de gestion budgétaire et comptable ;
- c) le renforcement de la collaboration avec les ministères sectoriels et institutions dépensiers ;
- d) l'accroissement de l'efficacité dans la gestion de la dépense publique ;
- e) le développement d'un mécanisme de suivi-évaluation du programme.

La première issue est relative au renforcement des capacités des structures concernées par la gestion budgétaire. Il s'agit de procéder au renforcement du dispositif juridique et institutionnel de la gestion budgétaire et à la déconcentration de son administration. En effet, la gestion des finances publiques doit s'inscrire dans un cadre juridique, réglementaire et administratif clair et ouvert. En ce sens, Il convient de renforcer les capacités à travers : (i) l'accroissement des ressources humaines, financières, techniques et matérielles allouées aux structures de la DGB et de la DGT/CP, (ii) l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation du personnel et (iii) l'amélioration des capacités organisationnelles et managériales. Enfin, la déconcentration effective de l'administration de la DGB et de la DGT/CP permettra à ses différents services d'être plus proches des usagers du service public.

La deuxième issue stratégique traite de la consolidation et de la poursuite des réformes en matière de gestion budgétaire et comptable. Elle mettra l'accent sur l'harmonisation de la législation nationale aux directives communautaires, aux normes et standards internationaux et à la modernisation des mécanismes de gestion des finances publiques.

Les actions prioritaires qui seront menées dans le cadre de **la troisième issue stratégique de ce programme sont relatives au renforcement de la collaboration avec les ministères**

sectoriels et institutions dépensiers. Il s'agit de procéder à (i) l'amélioration du système d'information tant au niveau de la DGB, de la DGTCP que dans leurs rapports avec leur environnement externe ; (ii) l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication sur la bonne gouvernance financière ; (iii) la production et la publication des informations budgétaires sur la gestion des finances publiques ; (iv) assurer la tutelle financière des collectivités territoriales en vue d'améliorer leur gestion.

La quatrième issue stratégique concernant l'accroissement de l'efficacité dans la gestion de la dépense publique vise à mettre l'accent sur la gestion axée sur les résultats à travers la mise en place d'un système de communication et le respect des textes sur le règlement général de la comptabilité publique, etc. Ceci se fera à travers le renforcement de la gestion et du contrôle interne des services d'une part, et la réalisation des études thématiques nécessaires à l'amélioration et à la modernisation des systèmes de gestion des finances publiques d'autre part.

Enfin, la 5^{ème} issue stratégique est relative au développement d'un mécanisme de suivi-évaluation du programme 169. Ce dispositif permettra de suivre la mise en œuvre des activités, de relever les insuffisances et de faire des propositions pertinentes en vue d'améliorer leur efficacité.

3.2.6 Présentation des actions et mesures

3.2.6.1 Actions

Tableau 13: Présentation des actions du programme 169

Axes	Actions	Objectifs	Indicateurs
Axe 2 : Modernisation de la gestion des finances publiques	Action 2.1 : Elaboration de la loi de finances en lien avec les priorités nationales	Améliorer l'efficacité allocative du budget	Ecart entre les prévisions du Plan d'Actions Prioritaires du PDES et celles du budget.
	Action 2.2 : Renforcement de contrôle de l'exécution du budget et reddition des comptes	Maîtriser la dépense publique	Solde des arriérés ; Déficit budgétaire ; Ratio de l'encours de la dette publique / PIB
	Action 2.3 : Amélioration du reporting budgétaire et comptable	Renforcer la transparence budgétaire et comptable	Niveau d'accès du public aux informations budgétaires Fréquence des réunions du comité interministériel Fréquence de la tenue des comités de trésorerie
	Action 2.4 : Appui à la gestion de la masse salariale	Maîtriser la masse salariale	Ratio masse salariale/ recettes fiscales
	Action 2.5 : Appui à la mise en œuvre de la comptabilité des matières	Maîtriser le patrimoine de l'Etat	Proportion des institutions mettant en œuvre la comptabilité des matières
	Action 2.6: Appui à la gestion financière des collectivités	Maîtriser la gestion financière	Proportion des collectivités territoriales disposant d'un comptable

Axes	Actions	Objectifs	Indicateurs
	territoriales	des collectivités territoriales	qualifié Proportion des collectivités territoriales produisant des comptes administratifs

3.2.6.2 Mesures d'accompagnement

Les mesures d'accompagnement prévues sont entre autres :

- le plaidoyer pour obtenir l'engagement des autorités à partager et à soutenir la vision de l'administration des finances ;
- la poursuite et la coordination de la mise en œuvre des réformes budgétaires ;
- le soutien aux réformes sur la digitalisation des moyens de paiement ;
- le renforcement des capacités des collectivités territoriales ;
- la concertation permanente avec les partenaires ;
- la vulgarisation de la réglementation comptable en vigueur ;
- la fluidité de l'information interne (partage et restitution) ;
- la création des structures dédiées à la gestion des biens et la nomination des comptables matières ;
- l'opérationnalisation du réseau des DRFM ;
- l'accompagnement de la mise à jour du fichier biométrique des agents de l'Etat ;
- la déconcentration de la procédure de la paie ;
- le renforcement de la coordination du programme.

3.2.7 Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme 169

Les structures de mise en œuvre de ce programme sont :

- ✓ la Direction Générale du Budget (DGB) en tant que structure phare du programme ;
- ✓ la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGT/CP) ;
- ✓ l'Inspection Générale des Finances (IGF) ;
- ✓ la Direction Générale du Patrimoine de l'État (DGPE) ;
- ✓ la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des Opérations Budgétaires (DGCMP/OB) ;
- ✓ la Direction Générale des Moyens Généraux (DGMG) ;
- ✓ la Direction Générale des Opérations Financières et des Reformes (DGOF/R) ;
- ✓ la Direction de l'Informatique Financière (DIF) ;
- ✓ la Direction des Études et de la Programmation (DEP).

La DGB est la structure maîtresse de l'élaboration et de l'exécution du budget.

Elle est assistée par la DGT/CP dans le cadre de la reddition des comptes. Cette dernière exécute le budget notamment la comptabilisation des recettes et l'exécution des dépenses publiques. En outre, elle est appuyée par la DIF dans le cadre de l'informatisation du budget et du suivi de son exécution.

La DGMG et la DEP fournissent l'essentiel des données dans l'élaboration du budget du Ministère des Finances notamment sur le fonctionnement et l'investissement.

L'IGF et la DGCMP/OB veillent au respect de l'orthodoxie financière dans le cadre de l'exécution du budget.

La coordination du programme est assurée par le Directeur Général du Budget.

Encadré 1: Rôle du budget dans le cadre de la réforme des finances publiques

Le budget programme est un important levier des réformes administratives qui devrait refléter les grandes orientations des politiques publiques en matière d'emploi, d'éducation, de santé, de sécurité, de logement, de la gestion des finances publiques, de la modernisation de l'Etat, etc. Il permet aux agents de l'État d'avoir une meilleure visibilité pour mener à bien leurs missions et aux contribuables de connaître l'utilité des impôts collectés. La réforme des politiques publiques axée sur les résultats met l'accent sur le contrôle, la recherche de la performance et la reddition des comptes. Il est alors, nécessaire de passer par un renforcement de la transparence et de la lisibilité budgétaire à travers l'enrichissement continu de l'information budgétaire mise à la disposition du Parlement, des opérateurs économiques, de la société civile, des médias et du Public en général lors de la présentation du projet de loi de finances.

Aux aspects énumérés ci-dessus, s'ajoutent les éléments suivants :

- 1) L'amélioration du système d'information comptable, l'instauration d'une culture de transparence et le respect des procédures des droits comptables et budgétaires ;
- 2) La prise en charge des opérations comptables et financières des collectivités décentralisées ;
- 3) La gestion de la dette et le renforcement des plans d'engagement et de trésorerie ;
- 4) Le développement de la visibilité des structures en charge de la gestion des deniers publics ;
- 5) Le renforcement des compétences techniques et humaines des structures en charge du programme (la DGB, l'IGF, la DGCMP/OB, la DGT/CP, la DIF et la DEP).

3.2.8 Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme 169

Dans le cadre de l'exécution de ce programme, il y a lieu de faire ressortir les hypothèses ainsi que les risques qui pourraient impacter l'atteinte de ses résultats.

Les hypothèses qui conditionnent la mise en œuvre du programme, les risques qui pourraient empêcher la réalisation des activités, le niveau d'impact et de probabilité d'occurrence de ces risques ainsi que les mesures de mitigation sont mis en exergue dans la matrice suivante :

a) *Hypothèses*

- ✓ Adhésion des Acteurs ;
- ✓ Compétences avérées des cadres ;
- ✓ Assurance qualité des DPBEP et DPPD ;
- ✓ Discipline budgétaire sectorielle respectée ;
- ✓ Redevabilité et responsabilité mutuelle ;
- ✓ Transparence et intégrité ;
- ✓ Condition économique favorable ;
- ✓ Maîtrise des effectifs de la fonction publique et des institutions ;

✓ Stabilité sécuritaire.

b) *Analyse des risques*

Tableau 14: Risques et mesures de mitigation

Risques	Probabilité	Impact	Mitigation
Démotivation	Moyenne	Mauvais résultat	Sensibilisation Implication effective et objective des acteurs Sincérité des rapports de partenariat
Difficultés dans la mise en œuvre du programme	Forte	Résultats mitigés	Renforcement des capacités des acteurs
Mauvaise qualité des prestations de services	Moyenne	Mauvais résultat	Suivi et encadrement continu
Analyse erronée des concepteurs	Faible	Prévisions plus ou moins biaisées	Examen <i>ex-ante</i> de la validité des projets de budget
Lenteur dans le traitement des dossiers	Forte	Faible efficacité dans l'exécution du budget	Enseignement des valeurs des principes d'éthique et de déontologie Mise en place d'un système de veille stratégique
Tension de trésorerie	Moyenne	Faible exécution du programme	Priorisation des dépenses publiques

3.2.9 Tableau de programmation

Tableau 15: Programmation financière par catégorie de dépenses 2023-2025

Programmes	2022	2023	2024	2025
Programme 169 : Elaboration du budget, gestion de la dépense et de la comptabilité publiques				
Personnel	6 255 849 497	6 255 849 497	6 856 411 049	7 514 626 509
Biens et services	2 737 741 378	3 680 428 167	4 033 749 271	4 420 989 201
Transfert	15 000 000	15 000 000	16 440 000	18 018 240
Investissements	1 954 508 937	2 206 903 566	2 418 766 308	2 650 967 874
Total général	10 963 099 812	12 158 181 230	13 325 366 628	14 604 601 824

Tableau 16 : Programmation financière par action 2023-2025

Programmes	2022	2023	2024	2025
Programme 169 : Elaboration du budget, gestion de la dépense et de la comptabilité publiques				
Action 2.1 : Elaboration de la loi de finances en lien avec les priorités nationales	7 213 563 778	7124535256	7 808 490 641	8 558 105 742
Action 2.2 : Renforcement de contrôle de l'exécution du budget et reddition des comptes	2 263 331 375	2 759 009 481	3 023 874 391	3 314 166 333
Action 2.3 : Amélioration du reporting budgétaire et comptable	1 161 828 680	1 377 500 000	1 509 740 000	1 654 675 040
Action 2.4 : Appui à la gestion de la masse salariale	16 436 529	119 106 126	130 540 314	143 072 184
Action 2.5 : Appui à la mise en œuvre de la comptabilité des matières	307 939 450	417 500 000	457 580 000	501 507 680
Action 2.6 : Appui à la gestion financière des collectivités territoriales	0	360 530 369	395 141 284	433 074 848
Total général	10 963 099 812	12 158 181 230	13 325 366 630	14 604 601 827

3.3 Programme 170 : Mobilisation des ressources financières

3.3.1 Présentation du périmètre du programme 170

Le domaine d'intervention du programme porte sur toutes les activités relatives à l'optimisation des ressources budgétaires. Il s'agit principalement de :

- ✓ la mobilisation des recettes publiques ;
- ✓ l'élargissement et la maîtrise de l'assiette fiscale ;
- ✓ l'efficacité de la gestion du système fiscal ;
- ✓ l'audit et le contrôle interne des régies ;
- ✓ la création de nouvelles régies de recettes ;
- ✓ la création des perceptions spécialisées des recettes ;
- ✓ la consolidation et la promotion des réformes en matière de fiscalité foncière ;
- ✓ la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

3.3.2 Enjeux et Objectif du programme 170

L'objectif du programme est d'accroître les recettes de l'Etat.

3.3.3 Principaux résultats du programme 170

Les résultats attendus de ce programme sont :

- ✓ les recettes internes sont accrues ;
- ✓ la diffusion de l'information financière est assurée ;
- ✓ la fraude et l'évasion fiscale sont minimisées;
- ✓ le système du contrôle interne sont l'efficace et l'efficient;
- ✓ les documents-valeurs (timbres fiscaux, vignettes, quittances etc.) sont sécurisés;
- ✓ les opérations fiscales sont simplifiées;
- ✓ le cadre organisationnel et le leadership des régies sont développés.

3.3.4 Indicateurs de performance et cibles

Les principaux indicateurs de performance sont :

Tableau 17: Cibles et indicateurs de performance du Programme 170

Indicateurs	Situation de référence (en 2021)	Cible 2022	2023	2024	2025
Taux de recouvrement des recettes internes hors exonération	86,83%	100%	100%	100%	100%
Taux d'exonération hors sécurité	54,86%	30%	30%	30%	30%

Source : MF/DGI, mai 2022

3.3.5 Stratégie du programme 170

Dans l'optique de mobiliser conséquemment les ressources internes, la stratégie à adopter consiste à : (i) Moderniser et renforcer les capacités institutionnelles ; (ii) Lutter contre l'incivisme fiscal ; (iii) Améliorer la qualité des services aux usagers.

1) la modernisation et renforcement des capacités institutionnelles : La modernisation et le renforcement des capacités institutionnelles permettent à la DGI d'optimiser la

Mobilisation des recettes et de répondre promptement et efficacement aux besoins des contribuables

2) la lutte contre l'incivisme fiscal : L'incivisme fiscal est l'une de principales sources d'érosion des recettes domestiques. Ainsi, la DGI doit s'employer plus résolument à combattre ce fléau

3) l'amélioration de la qualité des services aux usagers : une communication efficace couplée d'un meilleur service à l'utilisateur constitue l'un des caps stratégiques de la DGI qui cherche à mettre l'utilisateur au centre de ses préoccupations afin d'améliorer les relations entre le contribuable et l'administration d'une part et de favoriser le civisme fiscal d'autre part.

4°) L'institutionnalisation et la poursuite de l'informatisation des régies à travers le déploiement d'une plateforme numérique (SISIC, SYDONIA Word++, etc.). Ce mécanisme permettra non seulement de mieux gérer la déclaration, la collecte et la centralisation des recettes fiscales mais aussi de simplifier les procédures fiscales.

Encadré 2: Nécessité d'une bonne gouvernance fiscale

Depuis plusieurs décennies, le Niger vit des situations difficiles dans son évolution économique avec des conditions naturelles souvent peu enviables. Cela explique la propension du pays à équilibrer son budget en faisant recours à l'aide extérieure.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement, l'accent est mis sur le renforcement de l'administration fiscale pour permettre un accroissement substantiel des ressources financières à même de dégager une marge supplémentaire pouvant contribuer aux dépenses liées aux Objectifs pour le Développement Durable (ODD), mais également de s'approprier ses choix politiques.

C'est dans cette logique que le Gouvernement nigérien élabore depuis 2018, une loi de finances mettant davantage l'accent sur la performance en matière de mobilisation des ressources internes afin de rétablir l'équilibre budgétaire fortement détérioré par la baisse des cours des matières premières, la situation sécuritaire et la crise sanitaire liée à la Pandémie de la COVID-19.

3.3.6 Présentation des actions et mesures

3.3.6.1 Actions

Tableau 18: Présentation des actions du programme 170

Axes	Actions	Objectifs	Indicateurs
Axe 2 : Modernisation de la gestion des finances publiques	Action 3.1 : Optimisation des recettes internes	Accroître les recettes internes	Taux d'accroissement des recettes internes
	Action 3.2 : Centralisation et diffusion de l'information financière	Assurer la diffusion de l'information financière	Taux de couverture du SISIC Taux de couverture de connexion à Sydonia.
	Action 3.3 : Lutte contre la fraude et l'évasion fiscale	Réduire la fraude et l'évasion fiscale	Taux de recette provenant du contrôle fiscal
	Action 3.4 : Renforcement du contrôle des services chargés de la mobilisation de recettes	Rendre efficace et efficient le système du contrôle interne	Proportion des services contrôlés ;
	Action 3.5 : Sécurisation des documents-valeurs	Sécuriser les documents valeurs (timbres fiscaux, vignettes, quittance etc.)	Proportion des documents-valeurs sécurisés
	Action 3.6 : Facilitation et accélération des	Simplifier les opérations douanières	Durée maximale d'accomplissement des formalités douanières à l'import

Axes	Actions	Objectifs	Indicateurs
	opérations douanières		
	Action 3.7 : Développement organisationnel et leadership des régies	Développer le cadre organisationnel et le leadership des régies	Proportion des cadres de direction formés en management

3.3.6.2 Mesures d'accompagnement

Les mesures d'accompagnement pour la mise en œuvre du programme sont :

- ✓ La poursuite de la dématérialisation des procédures fiscales et la gestion administrative ;
- ✓ Le développement d'un plan de lutte contre la criminalité transfrontalière dans toutes ses formes ;
- ✓ La sensibilisation des leaders d'opinion sur le civisme fiscal et les conséquences de la fraude ;
- ✓ La sensibilisation des contribuables sur le civisme fiscal ;
- ✓ La création et l'opérationnalisation du cadre de concertation des régies.

3.3.7 Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme

La mobilisation des ressources internes en vue de la réalisation des différents programmes de développement constitue un défi majeur pour le Ministère des Finances.

Dans la perspective d'accroître les recettes publiques de manière efficace et efficiente, plusieurs services techniques sont mis à contribution.

Ainsi, toutes les régies financières seront mobilisées pour l'élargissement de l'assiette fiscale, la lutte contre l'évasion fiscale et le recouvrement des recettes.

Pour ce faire, les structures suivantes assurent la mise en œuvre du programme :

- ✓ la DGI et ses services déconcentrés pour la mobilisation des recettes fiscales internes ;
- ✓ la DGD et ses services déconcentrés pour la mobilisation des recettes fiscales de porte ;
- ✓ la DGTCP et ses services déconcentrés pour la mobilisation des recettes non fiscales.

Les structures d'appui et de missions transversales (DGOFR, DIF, DGB, AJE, et la DEP.) seront d'une importance capitale dans la mise en œuvre de ce programme.

La coordination du programme est assurée par le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique.

3.3.8 Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme 170

a) Hypothèses

Les hypothèses qui conditionnent la réalisation de ce programme sont :

- ✓ l'environnement des affaires favorable ;
- ✓ le civisme fiscal des contribuables ;
- ✓ l'augmentation de la consommation des ménages ;
- ✓ la stabilité institutionnelle, sécuritaire et sanitaire ;

- ✓ le niveau de compétence des agents des régies renforcé.

b) Analyse des risques

Tableau 19: Risques et mesures de mitigation

Risques	Probabilité	Impact	Mitigation
Détérioration du pouvoir d'achat des ménages	Faible	Faible recouvrement	Maitrise de l'inflation Mise en œuvre efficace des politiques de l'emploi et de la protection sociale
Incivisme fiscal et fraude fiscale	Forte	Faible mobilisation des recettes fiscales	Sensibilisation ; Vulgarisation de la charte des contribuables ; Mise en œuvre des recommandations des études sur les perceptions des contribuables ; Contrôle systématique de la fraude Instauration d'un mécanisme de renseignement
Développement de pratiques informelles	Elevée	Faible atteinte des résultats	Sensibilisation Application rigoureuse des textes Identification des niches fiscales Simplification des procédures administratives et fiscales
Faible Adhésion des acteurs de mise en œuvre du programme	Faible	Difficulté d'exécution du programme Faible appropriation du programme	Sensibilisation Implication effective et active des acteurs Instauration des contrats de performance.

3.3.9 Tableaux de programmation

Tableau 20: Programmation financière par catégorie de dépenses 2023-2025

Programmes	2022	2023	2024	2025
Programme 170 : Mobilisation des ressources financières				
Personnel	14 221 860 185	14 221 860 185	15 587 158 763	17 083 526 004
Biens et services	3 999 602 555	4 787 183 548	5 246 753 169	5 750 441 473
Transfert	0	0	0	0
Investissements	4 295 519 036	5 943 525 981	6 514 104 475	7 139 458 505
Total général	22 516 981 777	24 952 569 714	27 348 016 407	29 973 425 982

Tableau 21 : Programmation financière par action 2023-2025

Programmes	2022	2023	2024	2025
Programme 170 : Mobilisation des ressources financières				
Action 3.1 : Optimisation des recettes internes	20 799 368 282	22 349 847 263	24 495 432 600	26 846 994 130
Action 3.2 : Centralisation et diffusion de l'information financière	359 281 780	1 440 200 075	1 578 459 282	1 729 991 373
Action 3.3 : Lutte contre la fraude fiscale	301 878 068	268 281 465	294 036 486	322 263 988
Action 3.4 : Renforcement du contrôle des services chargés de la mobilisation de recettes	37 644 468	29 353 088	32 170 984	35 259 399
Action 3.5 : Sécurisation des documents-valeur	909 682 045	800 538 771	877 390 493	961 619 980
Action 3.6 : Facilitation et accélération des opérations fiscales	46 386 351	37 082 343	40 642 248	44 543 904
Action 3.7 : Développement organisationnel et leadership	62 740 783	27 266 709	29 884 313	32 753 207
Total général	22 516 981 777	24 952 569 714	27 348 016 407	29 973 425 982

3.4 Programme 171 : Régulation du financement de l'économie

3.4.1 Présentation du périmètre du programme 171

Le domaine d'intervention du programme porte sur toutes les activités relatives à la régulation et au financement de l'économie. Il couvre les aspects suivants :

- ✓ le développement du système financier ;
- ✓ le développement de la coopération financière ;
- ✓ la législation et la réglementation en matière financière, de crédits inclusifs et d'assurance ;
- ✓ le contrôle des professions bancaires et libérales dans les domaines financiers et comptables ;
- ✓ le suivi de la surveillance multilatérale et le respect des critères de convergences ;
- ✓ la collecte et l'analyse des données économiques et financières ;
- ✓ la promotion et le développement de la finance inclusive ;
- ✓ la régulation du secteur de la micro finance ;
- ✓ le développement du secteur des assurances ;
- ✓ la coordination et le suivi de la mise en œuvre des réformes des finances publiques ;

- ✓ la sécurisation des biens des personnes physiques et morales ;
- ✓ l’instruction des dossiers de demande d’agrément et d’autorisations dans les domaines financiers et comptables ;
- ✓ la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- ✓ l’appui au financement des PME/PMI ;
- ✓ le suivi du portefeuille de l’État et la supervision des entreprises et établissements publics.

3.4.2 Enjeux et Objectif du programme 171

L’objectif visé est de contribuer au financement de l’économie.

3.4.3 Principaux résultats du programme 171

Les résultats attendus de ce programme sont :

- ✓ Le secteur financier est assaini et promu ;
- ✓ Le partenariat en matière financière est renforcé ;
- ✓ La coordination de la mise en œuvre des réformes est assurée ;
- ✓ la législation et la réglementation en matière bancaire, financière et comptable sont respectées ;
- ✓ le secteur des assurances est promu ;
- ✓ le dispositif de financement des PME/PMI est opérationnel ;
- ✓ le portefeuille de l’Etat et la supervision des EEP sont suivis ;
- ✓ le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme sont minimisés ;
- ✓ la gestion de la CDC est efficace.

3.4.4 Indicateurs de performance et cibles

Les principaux indicateurs de performance sont :

Tableau 22: Cibles et indicateurs de performance du Programme 171

Indicateur	Situation de référence (2021)	Cible 2022	2023	2024	2025
Ratio de financement des ressources extérieures /PIB	10,4%	11,6%	7,3%	6,9%	6,8%
Ratio des crédits intérieurs octroyés à l’économie /PIB	13,7%	22,7%	17,6%	18,6%	19,4%

Source : MF /DGOFR, mai 2022

3.4.5 Stratégie du programme 171

La stratégie de mise en œuvre du programme se base sur :

- ✓ un réseau structuré de collecte de l'information économique et sociale, fiable et efficace ;
- ✓ une économie nationale diversifiée et équilibrée (balance des paiements) à travers le développement de l'inclusion financière ;
- ✓ le développement de la coopération économique internationale à travers les relations bilatérales et multilatérales, le partenariat avec le secteur privé ;
- ✓ la maîtrise du portefeuille de l'Etat ;
- ✓ la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

3.4.6 Présentation des actions et mesures

3.4.6.1 Actions

Tableau 23: Présentation des actions du programme 171

Axes	Actions	Objectifs	Indicateurs
Axe 2 : Modernisation de la gestion des finances publiques	Action 4.1 : Appui au développement du système financier	Promouvoir et assainir le secteur financier	Taux de bancarisation élargi Taux de pénétration géographique des services financiers Taux de pénétration démographique des services financiers Taux d'exécution du plan d'actions de la stratégie nationale de la finance inclusive
	Action 4.2 : Développement de la coopération financière	Renforcer le partenariat en matière financière	Nombre de conventions signées Part des appuis budgétaires au budget national Part des PPP dans les investissements publics
	Action 4.3 : Coordination de la mise en œuvre des réformes	Coordonner la mise en œuvre des réformes	Taux de mise en œuvre du PRGFP Niveau de mise en œuvre du plan d'actions des Assistances Techniques Taux de mise en œuvre des réformes communautaires
	Action 4.4 : Contrôle des professions bancaires et libérales dans les domaines financier et comptable	Assurer le respect de la réglementation en vigueur	Proportion d'établissements de crédits contrôlés La proportion de banques ayant commis d'infractions lors des contrôles
	Action 4.5 : Appui au développement du secteur des assurances	Promouvoir le secteur des assurances	Taux de pénétration des produits d'assurance Part du secteur des assurances dans le financement de l'économie Niveau d'indemnisation des sinistres transfrontaliers
	Action 4.6 : Contribution au développement du secteur privé	Opérationnaliser le dispositif de financement des PME/PMI	Part du financement des PME-PMI/PIB Contribution des PME/PMI dans la réduction du chômage Part des PME/PMI formalisées dans

Axes	Actions	Objectifs	Indicateurs
			l'économie
	Action 4.7 : Amélioration de la gouvernance des Entreprises et Etablissements Publiques (EEP)	Contribuer à l'amélioration de la performance des EEP	Part des EEP dans les recettes non fiscales Proportion des EEP transmettant leur rapport annuel dans les délais Part des subventions des EEP dans le Budget national
	Action 4.8 : Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme	Minimiser la fuite des capitaux et le financement du terrorisme	Nombre de rapports transmis au procureur
	Action 4.9 : Gestion efficace de la Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC)	Sécuriser les biens des personnes physiques et morales	Taux accroissement annuel des dépôts, consignations, garanties et cautionnements Niveau de mise en œuvre du mécanisme de promotion du financement des PME et logements sociaux

3.4.6.2 Mesures d'accompagnement

Dans la perspective de renforcer la capacité de l'économie nigérienne à répondre aux sollicitations mais aussi à ses obligations, le Niger doit s'investir davantage pour la stabilisation des facteurs macroéconomiques à travers la stimulation des investissements nationaux et étrangers (Investissements Directs de l'Etranger).

Cela doit nécessairement passer par la maîtrise, voire le renversement du contexte actuel en vue de provoquer une reprise économique accélérée et soutenue, caractérisée par des finances publiques saines, des équilibres macroéconomiques retrouvés, un ratio d'endettement favorable, la maîtrise du portefeuille de l'Etat et une forte volonté de transformation du système économique.

Pour ce faire, les aspects ci-après seront au cœur des mesures d'accompagnement :

- ✓ le suivi et l'accompagnement du système financier ;
- ✓ l'amélioration du climat des affaires ;
- ✓ la redynamisation du cadre socioprofessionnel du domaine.

3.4.7 Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme 171

Pour mettre en œuvre ce programme, les apports des structures ci-après seront de mise :

- ✓ la Direction Générale des Opérations Financières et des Réformes (DGOF/R) dans le cadre de la coopération économique, des opérations financières et de suivi des indicateurs macroéconomiques ;
- ✓ la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique pour la gestion de trésorerie (DGT/CP) ;
- ✓ La Direction Générale des Entreprises Publiques et du Portefeuille de l'Etat (DGEP/PE) ;

- ✓ la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) ;
- ✓ l'Agence de Régulation du Secteur de la Micro-finance (ARSM) ;
- ✓ la Caisse de Dépôts et de Consignations (CDC) ;
- ✓ la Cellule chargée du suivi de l'intégration UEMOA-CEDEAO;
- ✓ le Bureau National de la Carte Brune CEDEAO (BNCB) ;
- ✓ le Secrétariat Exécutif de la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive (SNFI) ;
- ✓ le Secrétariat Exécutif du Fonds National d'Appui aux PME/PMI (FONAP) ;
- ✓ les structures d'appui et de missions transversales (DIF, DEP, DL) seront d'une importance capitale dans la mise en œuvre de ce programme.

La coordination du programme est assurée par le Directeur Général des Opérations Financières et des Réformes (DGOF/R).

3.4.8 Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme 171

a) Hypothèses

Les hypothèses qui conditionnent la réalisation de ce programme sont :

- ✓ un environnement des affaires favorable ;
- ✓ une relance soutenue de l'économie ;
- ✓ une augmentation de la consommation des ménages ;
- ✓ une stabilité institutionnelle, sécuritaire et sanitaire.

b) Analyse des risques

Tableau 24: Risques et mesures de mitigation

Risques	Probabilité	Impact	Mitigation
Détérioration du pouvoir d'achat des ménages	Faible	Faible épargne	Maitrise de l'inflation Mise en œuvre efficace des politiques de l'emploi et de la protection sociale Développement de l'entrepreneuriat
Non-respect de la réglementation en vigueur	Faible	Faible atteinte des résultats	Application rigoureuse des textes Renforcer le contrôle Développement d'une approche multi acteurs Capitalisation des leçons tirées
Non adhésion des acteurs	Faible	Difficulté d'exécution du programme Faible appropriation du programme	Sensibilisation Implication effective et active des acteurs
Chocs exogène et endogène sur l'économie	Modérée	Faible résultat	Diversification de l'économie Développement d'une économie résiliente

3.4.9 Tableau de programmation

Tableau 25: Programmation financière par catégorie de dépenses 2023-2025

Programmes	2022	2023	2024	2025
Programme 171 : Régulation du financement de l'économie				
Personnel	589 127 624	589 127 624	645 683 876	707 669 528
Biens et services	1 561 263 049	1 731 455 466	1 897 675 191	2 079 852 009
Transfert	6 717 673 721	7 514 184 075	8 235 545 746	9 026 158 138
Investissements	6 754 249 176	9 375 454 863	10 275 498 530	11 261 946 389
Total général	15 622 313 570	19 210 222 028	21 054 403 343	23 075 626 064

Tableau 26 : Programmation financière par action 2023-2025

Programmes	2022	2023	2024	2025
Programme 171 : Régulation du financement de l'économie				
Action 4.1 : Appui au développement du système financier	672 314 988	7 517 634 301	8 239 327 194	9 030 302 605
Action 4.2 : Développement de la coopération financière	2 169 623 802	2 066 273 802	2 264 636 087	2 482 041 151
Action 4.3 : Coordination de la mise en œuvre des réformes	697 812 111	987 578 549	1 082 386 090	1 186 295 154
Action 4.4 : Contrôle des professions bancaires et libérales dans les domaines financier et comptable	168 179 074	174 901 279	191 691 802	210 094 215
Action 4.5 : Appui au développement du secteur des assurances	9 958 800 659	542 872 343	594 988 088	652 106 944
Action 4.6 : Contribution au développement du secteur privé	103 221 436	5 463 875 465	5 988 407 510	6 563 294 631
Action 4.7 : Amélioration de la gouvernance des Entreprises et Etablissements Publics (EEP)	883 044 979	1 035 044 979	1 134 409 297	1 243 312 589
Action 4.8 : Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme	285 482 578	619 432 578	678 898 105	744 072 324
Action 4.9 : Gestion efficace de la Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC)	683 833 943	802608732	879 659 170	964 106 451
TOTAL	15 622 313 570	19 210 222 028	21 054 403 343	23 075 626 064

IV.CONCLUSION

Le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) du Ministère des Finances est élaboré conformément à la Loi Organique relative aux Lois de Finances n°2012-09 du 26 mars 2012, émanation de la transposition des directives de l’UEMOA. Ayant pour créneau la gestion axée sur les résultats, ce document s’aligne aux orientations stratégiques du Programme de Réforme de Gestion des Finances Publiques 2022-2024.

Outre sa portée en tant que document cadre pour l’élaboration du Projet Annuel de Performance (PAP) 2023, ce DPPD constitue également un document budgétaire de référence pour les Programmes à exécuter par toutes les structures et services connexes du Ministère des Finances. Son élaboration a permis d’établir un diagnostic sectoriel du domaine des finances publiques, de définir les axes stratégiques d’intervention et d’identifier les actions prioritaires à mettre en œuvre pendant les trois (3) années à venir. Sa mise en œuvre permettra d’améliorer la mobilisation des ressources ; d’assurer une dépense publique de qualité ; d’améliorer la gouvernance financière et ; de rendre l’économie nigérienne plus compétitive et dynamique.

Une mise en œuvre réussie de ce document cadre, programmatique et budgétaire, requiert nécessairement, l’implication et l’adhésion de tous les acteurs.

V. Bibliographie

1. Bilan de mise en œuvre du PAP 2021 du PRGFP4 ;
2. Décret n°2021-319/PM du 11 mai 2021 précisant les attributions des membres du Gouvernement, modifié et complété par le Décret n°2022-011/PRN du 05 janvier 2022 ;
3. Décret n°2021-327/PRN/MF du 13 mai 2021 portant organisation du Ministère des Finances ;
4. Déclaration de Politique Générale du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Juin 2021 ;
5. Diagnostic de la gestion des finances publiques au Niger, mai 2021 ;
6. Directive N° 06/2009/CM/UEMOA portant Loi des Finances au sein de l'UEMOA ;
7. Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses du Ministère des Finances (DPPD) 2022-2024 ;
8. Loi N° 2012-09 du 26 mars 2012 portant Loi Organique relative aux Lois des Finances (LOLF) ;
9. Note de cadrage budgétaire (provisoire) 2023-2025 ;
10. Orientations Stratégiques dans le cadre de l'élaboration du Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2022-2026 ;
11. Plan Stratégique de la Direction Générale du Douanes (DGD), 2019-2021 ;
12. Plan Stratégique de la Direction Générale des Impôts (DGI), 2022-2024 ;
13. Rapport Annuel des Performances (RAP) 2021 du Ministère des Finances ;
14. Rapport d'exécution du Budget 2021 ;
15. Rapport de Gouvernance du Ministère des Finances dans le cadre de la mise en œuvre du PDES 2017-2021, février 2021 ;
16. Rapport de Gouvernance des MAEP, janvier 2021 ;
17. Rapport de la mise en œuvre de l'Action Gouvernementales 2021 ;
18. Schéma Directeur des systèmes d'Informatisation et de Télécommunication (SDSIT) 2022-2026 du Ministère des Finances ;
19. Stratégie Nationale de la Finance Inclusive 2019-2023.

VI. Annexes

6.1 Annexe I : Cadre logique par Programme

Cadre logique du programme 168

Hiérarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Sources de vérification	Hypothèses / risques
Effet stratégique 1 : Le cadre institutionnel et organisationnel est amélioré			
Effet 1 : L'efficacité et l'efficience dans la mise en œuvre des programmes sont accrues	Taux d'exécution financière des programmes Taux d'exécution physique des programmes	Rapport Annuel de Performance, Rapports du suivi d'exécution des programmes et RMO 2023 du PDES	Volonté soutenue des responsables à conduire les réformes budgétaires Engagement des autorités à renforcer les capacités des structures Maîtrise des outils de planification/programmation par les acteurs
Produit 1.1 : La coordination de la mise en œuvre des politiques du Ministère est améliorée	Taux d'ordonnancement du programme 168 Taux d'achèvement des activités du programme 168	Rapport Annuel de Performance RMO 2022 du PDES Loi de règlement	Engagement et détermination des différentes parties prenantes Culture de la redevabilité et reporting
Produit 1.2 : La qualité du service public est améliorée	Taux d'accès du public aux informations budgétaires Proportion de structures étatiques interconnectées	Rapport Annuel de Performance Rapport INS	Adhésion et soutien effectif à la gestion et au contrôle interne des services ainsi qu'aux mécanismes de suivi-évaluation par les principaux acteurs Fort leadership à tous les niveaux
Produit 1.3 : Les charges afférentes aux litiges sont minimisées	Proportion des contentieux enrolés	Rapport d'activités AJE Rapport Annuel de Performance	Maîtrise de la situation sécuritaire et sanitaire Disponibilité des ressources nécessaires à la mise en œuvre des programmes
Produit 1.4 : Les capacités des agents sont renforcées	Taux d'exécution du Plan de formation Proportion de structures équipées	Rapport Annuel de Performance RMO 2023 du PDES	Stabilité institutionnelle au niveau du secteur
Produit 1.5 : La gestion des deniers et biens publics est saine	Proportion des contrôles effectués Proportion des bâtiments sécurisés Proportion du parc automobile sécurisé	Rapport Annuel de Performance Rapport Annuel de l'IGF Rapport Annuel de la DGPE	

Cadre logique du programme 169

Hiérarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Sources de vérification	Hypothèses / risques
Effet stratégique 2 : La gestion des finances publiques est modernisée			
Effet 2 : Les modalités d'élaboration, d'exécution et de contrôle du budget sont améliorées	Taux d'exécution du budget de l'Etat ; Ratio solde budgétaire global dons compris (en % du PIB)	Rapport d'exécution du budget de l'Etat Rapport annuel de performance RMO 2023 du PDES Loi de règlement	Adhésion des Acteurs Compétences avérées des cadres Assurances qualité des DPPD
Produit 2.1 : L'efficacité des allocations budgétaires est améliorée	Ecart entre les prévisions du Plan d'Actions Prioritaires du PDES et celles du budget	Rapport annuel de performance RMO 2023 du PDES	Respect de la discipline budgétaire sectorielle
Produit 2.2 : La dépense publique est maîtrisée	Déficit budgétaire Solde des Arriérés	Rapport annuel de performance RMO 2023 du PDES Loi de règlement Rapport analytique sur la dette publique	Redevabilité et responsabilité mutuelles ; Transparence et intégrité
Produit 2.3 : Le reporting budgétaire et comptable est améliorée	Niveau d'accès du public aux informations budgétaires Fréquence des réunions du comité interministériel Fréquence de la tenue des comités de trésorerie	Rapport annuel de performance RMO 2023 du PDES Rapport de la Cour des Compte Lettre de transmission à la Cour des Comptes	Conditions économiques favorables Maitrise des effectifs de la fonction publique et des institutions.
Produit 2.4 : La masse salariale est maîtrisée	Ratio masse salariale/recettes fiscales	Rapport annuel de performance RMO 2023 du PDES TOFE	
Produit 2.5 : Le patrimoine de l'Etat est maîtrisé	Proportion des institutions mettant en œuvre la comptabilité des matières	Fiche d'inventaires du matériel Rapport annuel de performance Rapport de mise en œuvre de la comptabilité	

		des matières	
Produit 2.6 : La gestion financière des collectivités est améliorée	Proportion des collectivités territoriales disposant d'un comptable qualifié Proportion des collectivités territoriales produisant des comptes administratifs	Rapport annuel de performance Rapport d'activités des CT	

Cadre logique du programme 170

Hierarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Sources de vérification	Hypothèses / risques
Effet stratégique 2 : La gestion des finances publiques est modernisée			
Effet 3 : Les recettes de l'Etat sont accrues	Taux de recouvrement des recettes internes hors exonération Taux d'exonération hors sécurité	Rapport annuel de performance RMO 2023 PDES Rapport annuel sur les dépenses fiscales	Environnement des affaires favorable Civisme fiscal des contribuables Augmentation de la consommation des ménages Stabilité institutionnelle sécuritaire et sanitaire
Produit 3.1 : Les recettes internes sont accrues	Taux d'accroissement des recettes internes	Rapport annuel de performance Rapport PRGFP /RMO 2023 PDES Rapport annuel sur les dépenses fiscales	
Produit 3.2 : La diffusion de l'information financière est assurée	Taux de couverture du SISIC Taux de couverture de connexion à Sydonia	Rapport annuel de performance Rapport DGI Rapport DGD	
Produit 3.3 : La fraude et l'évasion fiscales sont minimisées	Taux de recette provenant du contrôle fiscal	Rapport annuel de performance Rapport DGI Rapport DGD	
Produit 3.4. : L'efficacité et l'efficience du système du contrôle interne sont évaluées	Proportion des services contrôlés	Rapport annuel de performance	

		Rapports DACI	
Produit 3.5 : Les documents valeurs (timbres fiscaux, vignettes, quittance etc.) sont sécurisés	Proportion des documents valeurs sécurisés	Rapport annuel de performance Rapports DACI	
Produit 3.6 : Les opérations fiscales sont simplifiées	Durée maximale d'accomplissement des formalités douanières à l'import	Rapport annuel de performance Rapport évaluation du plan stratégique de la DGD	
Produit.3.7 : Le cadre organisationnel et le leadership des régies sont développés	Proportion des cadres de direction formés en management	Rapport annuel de performance Rapport d'activités DGD	

Cadre logique du programme 171

Hierarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Sources de vérification	Hypothèses / risques
Effet spécifique 2 : La gestion des finances publiques est modernisée			
Effet 4 : Le financement de l'économie est accru	Ratio de financement des ressources extérieures /PIB Ratio des crédits intérieurs octroyés à l'économie /PIB	Rapport annuel de performance Rapport PRGFP/RMO 2023 du PDES Rapport de la DMCE TOFE	Environnement des affaires favorables Relance de l'économie Augmentation de la consommation des ménages
Produit 4.1 : Le secteur financier est promu	Taux de bancarisation élargi Taux de pénétration géographique des services financiers Taux de pénétration démographique des services financiers	Rapport annuel de performance Rapport PRGFP/Rapport annuel SNFI RMO 2023 du PDES/Rapport 2024 BCEAO sur l'inclusion financière	Stabilité institutionnelle et sécuritaire
Produit 4.2 : Le partenariat global en matière financière est renforcé	Nombre de conventions signées Part des appuis budgétaires au budget national Part des PPP dans les investissements publics	Rapport annuel de performance Rapport PRGFP /RMO 2023 du PDES Rapport annuel sur la dette publique	

Hierarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Sources de vérification	Hypothèses / risques
Effet spécifique 2 : La gestion des finances publiques est modernisée			
Produit 4.3 : La coordination de la mise en œuvre des réformes est assurée	Taux de mise en œuvre du PRGFP Taux de mise en œuvre des réformes communautaires	Rapport annuel de performance Rapport PRGFP /RMO 2023 du PDES	
Produit 4.4 : Le respect de la réglementation en vigueur en matière de profession bancaire est assuré	Proportion d'établissements de crédits Proportion de banques ayant commis d'infractions lors des contrôles	Rapport annuel de performance Rapport PRGFP/RMO 2023 du PDES Rapport BCEAO Rapport Commission bancaire	
Produit 4.5 : Le secteur des assurances est promu	Taux de pénétration des produits d'assurance	Rapport annuel de performance RMO 2023 du PDES	
	Part du secteur des assurances dans le financement de l'économie	Rapport CIMA	
Produit 4.6 : Le dispositif de financement des PME/PMI est opérationnel	Part du financement des PME-PMI/PIB Contribution des PME/PMI dans la réduction du chômage	Rapport annuel de performance RMO 2023 du PDES Rapport « Doing business »	
Produit 4.7 : Le portefeuille de l'Etat et le suivi des EEP sont maîtrisés	Part des EEP dans les recettes non fiscales Proportion des EEP transmettant leur rapport annuel dans les délais Part des subventions des EEP dans le Budget national	Mémoire 2023 des entreprises publiques Rapport annuel de performance Rapport PRGFP /RMO 2023 du PDES	
Produit 4.8 : Le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme sont minimisés	Nombre de rapports transmis au procureur Niveau de mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie nationale LBC/FT	Rapport annuel de performance Rapport PRGFP/RMO 2023 du PDES Rapport CENTIF / GIABA	

Hierarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Sources de vérification	Hypothèses / risques
Effet spécifique 2 : La gestion des finances publiques est modernisée			
Produit 4.9 : Les biens (argents liquides et objets de valeur) des personnes physiques et morales sont sécurisés	Taux d'exécution du mécanisme de promotion du financement des PME et logements sociaux Taux accroissement annuel des dépôts, consignations, garanties et cautionnements Taux d'exécution du plan stratégique de la CDC	Rapport CDC RAP 2023 MF	

6.2 Annexe II : Tableau des emplois affectés par Programme

1. Tableau des emplois affectés au programme 168

Catégories	2022	2023	2024	2025
A	70	150	150	150
B	20	53	53	53
C	1	1	1	1
D	3	3	3	3
Auxiliaires	80	80	80	80
Total	174	287	287	287

2. Tableau des emplois affectés au programme 169

Catégories	2022	2023	2024	2025
A	623	689	689	689
B	347	408	408	408
C	50	58	58	58
D	5	5	5	5
Auxiliaires	385	385	385	385
Total	1411	1545	1545	1545

3. Tableau des emplois affectés au programme 170

Catégories	2022	2023	2024	2025
A	1 312	1 594	1 594	1 594
B	1 001	1 129	1 129	1 129
C	515	635	635	635
D	803	803	803	803
Auxiliaires	4 354	4 354	4 354	4 354
Total	7 985	8 515	8 515	8 515

4. Tableau des emplois affectés au programme 171

Catégories	2022	2023	2024	2025
A	66	118	118	118
B	13	15	15	15
C	2	2	2	2
D	1	1	1	1
Auxiliaires	30	30	30	30
Total	112	166	166	166

6.3 Annexe III : Schéma de financement par Programme

1. Tableau de financement du programme 168

	Total	2023	2024	2025
Ressources	61 279 756 521	18 585 302 425	20 369 491 458	22 324 962 638
Internes	57 985 356 343	17 586 156 425	19 274 427 442	21 124 772 476
Externes	3 294 400 178	999 146 000	1 095 064 016	1 200 190 162
<i>Dons</i>	3 294 400 178	<i>999 146 000</i>	<i>1 095 064 016</i>	<i>1 200 190 162</i>
<i>Emprunts</i>	-	-	-	-
Dépenses	61 279 756 521	18 585 302 425	20 369 491 458	22 324 962 638

2. Tableau de financement du programme 169

	Total	2023	2024	2025
Ressources	40 088 149 682	12 158 181 230	13 325 366 628	14 604 601 824
Internes	40 088 149 682	12 158 181 230	13 325 366 628	14 604 601 824
Externes		-	ND	ND
<i>Dons</i>		-	-	-
<i>Emprunts</i>		-	-	-
Dépenses	40 088 149 682	12 158 181 230	13 325 366 628	14 604 601 824

3. Tableau de financement du programme 170

	Total	2023	2024	2025
Ressources	82 274 012 099	24 952 569 713	27 348 016 405	29 973 425 980
Internes	82 274 012 099	24 952 569 713	27 348 016 405	29 973 425 980
Externes		-	ND	ND
<i>Dons</i>		-	-	-
<i>Emprunts</i>		-	-	-
Dépenses	82 274 012 099	24 952 569 713	27 348 016 405	29 973 425 980

4. Tableau de financement du programme 171

	Total	2023	2024	2025
Ressources		19 210 222 028	21 054 403 343	23 075 626 064
Internes	43 675 733 107	13 246 245 653	15 475 898 836	16 961 585 124
Externes	5 963 976 375	5 963 976 375	5578504507	6114040940
<i>Dons</i>	874 100 000	<i>874 100 000</i>	0	-
<i>Emprunts</i>	5 089 876 375	<i>5 089 876 375</i>	<i>5578504507</i>	<i>6114040940</i>
Dépenses	63 340 251 434	19 210 222 028	21 054 403 343	23 075 626 064